

RÉSEAU NATIONAL DE LUTTE ANTICORRUPTION (REN-LAC)

PRIX: 1000F CFA

ETAT DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO



RAPPORT 2010

ETAT DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO

RÉSEAU NATIONAL DE LUTTE ANTICORUPTION



RAPPORT 2010

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	V
LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX.....	VI
Liste des tableaux.....	VI
Liste des figures.....	VI
INTRODUCTION.....	1
I METHODOLOGIE ET CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON.....	5
1.1 Cadre de l'étude.....	7
1.2 Population et méthode de l'étude.....	8
1.2.1 Population.....	8
1.2.2 Méthode d'étude.....	8
1.2.3 Questions éthiques et protection des sources d'information.....	10
1.3 Caractéristiques de l'échantillon.....	11
II. RESULTATS DE L'ENQUÊTE.....	13
2.1. Perception de la corruption par les enquêtés.....	15
2.1.1 Des pratiques de corruption fréquentes dans tous les chefs-lieux de région.....	15
2.1.2 Corruption active et corruption passive, toutes inacceptables et condamnables.....	15
2.1.3 Au moins une personne sur dix a dû recourir à la corruption pour obtenir un service public.....	18
2.1.4 La corruption en évolution progressive en 2010.....	21
2.1.5 Les services des douanes et les agents des services administratifs à la tête du classement des services et agents plus vulnérables aux pratiques corruptrices.....	22
2.1.6 Les mesures de lutte anticorruption, très peu connues des populations.....	25
2.1.7 Gallère et petite corruption ou cupidité et grande corruption ?.....	26
2.1.8 La formation et la sensibilisation des populations, armes de lutte contre la corruption ?.....	27
2.2. Lutte anticorruption au Burkina Faso en 2010 : revue documentaire.....	29
2.2.1 Diagnostic des initiatives de lutte anticorruption en 2010.....	31
2.2.2 L'impact des initiatives étatiques et non étatiques sur la lutte anticorruption en 2010.....	45
2.3.Recommandations.....	54
2.3.1 Recommandation aux acteurs étatiques.....	54
2.3.2 Recommandations aux acteurs non étatiques.....	55
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	57
ANNEXES.....	59
Annexe I: Des pratiques corruptrices dans le paiement de la taxe de résidence.....	61
Annexe II : Extrait du rapport d'activités 2009 de l'ASCE en 2010.....	63
Annexe III : Grille d'entretien.....	66

SIGLES ET ABBREVIATIONS

BCB	Banque Commerciale du Burkina
CCVC	Coalition nationale Contre la Vie Chère, la corruption, la fraude, l'Impunité et pour les libertés
CGD	Centre pour la Gouvernance Démocratique
CIFOEB	Centre d'Information, de Formation et d'Etude sur le Budget
CNLF	Coordination Nationale de Lutte Contre la Fraude
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CRAC	Comité Régional Anticorruption
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSP	Catégorie Socioprofessionnelle
EPT	Evangile Pour Tous
GSP	Garde de Sécurité Pénitentiaire
IACC	International AntiCorruption Conference
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
ORCADE	Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement
OSC	Organisation de la Société Civile
PANEAPD	Plan d'Action National de l'Efficacité de l'Aide Publique au Développement
PDDEB	Plan Décennal de Développement de l'Education de Base
PNDS	Plan National de Développement de la Santé
PNGT	Programme national de Gestion des terroirs
REN-LAC	Réseau National de Lutte Anticorruption
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Liste des tableaux

Tableau I: Classement des services selon le degré de corruption perçu par les enquêtés.....	23
Tableau II: Classement des départements ministériels selon le degré de corruption.....	24
Tableau III: Classement des départements ministériels selon le degré de corruption de 2008 à 2010.....	24
Tableau IV: Classement des agents selon leur niveau d'occupation.....	25
Tableau V: Répartition des enquêtés selon leur perception des causes de la corruption.....	26
Tableau VI: Les marchés publics selon la nature d'appel d'offres de 2007 à 2010.....	34

Liste des figures

Figure 1: Répartition des enquêtés selon leur attitude de cas de corruption.....	16
Figure 2: Répartition des enquêtés selon leur appréciation des actes de la corruption.....	17
Figure 3: Répartition des enquêtés selon leur décision en cas de renvois itératifs d'une demande de services publics.....	18
Figure 4: Répartition des acteurs directs de la corruption selon le montant de la rétribution illégal.....	19
Figure 5: Répartition par ville des enquêtés ayant accepté ou offert une rétribution illégale.....	20
Figure 6: Répartition des enquêtés selon leur perception de l'évolution de la corruption.....	22



INTRODUCTION

Le rapport annuel sur l'état de la corruption au Burkina Faso, est un regard critique que le Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC), jette sur un pan de la gouvernance dans notre pays. Le vécu quotidien des usagers et des fournisseurs de services publics, les investigations de la presse, des structures de veille et de contrôle (Etat, société civile) et la réaction des autorités gouvernementales face aux cas de mal gouvernance, constituent le socle de ce regard.

Année du cinquantenaire des indépendances, année électorale, 2010 aura été marqué, par la promesse du Chef de l'Etat de faire du Burkina Faso un pays émergent à l'horizon 2015. Pendant ce temps, sur le terrain, on observe l'émergence d'une élite politico-bureaucratique (parasitaire) qui continue de s'enrichir illégalement alors que la grande majorité des populations ploie sous le poids de la misère. Ce clivage sans cesse grandissant, constitue une menace sérieuse pour la stabilité et la paix sociales déjà précaires. La campagne électorale présidentielle de 2010 a été une occasion de renforcer la déconcentration de la corruption des centres urbains jusque dans les tréfonds du Burkina Faso. Cette déconcentration de la corruption électorale s'est faite à travers la distribution de billets de banque, de vivres, de gadgets ou de fausses promesses aux électeurs pour détourner l'expression de leurs suffrages en faveur de certains partis politiques. De même, à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance, des deniers publics ont été dilapidés : sous prétexte de l'urgence, les marchés de gré à gré et les avenants ont pris le pas sur les appels d'offres en bonne et due forme, occasionnant ainsi des actes répréhensibles : faux et usage de faux, surfacturation, pots de vin, etc.

Plus que par le passé, en 2010 la corruption s'est affirmée comme une gangrène qui affecte négativement tous les segments de la société burkinabé. Ce regain arrogant fait douter sérieusement de la volonté réelle du gouvernement de s'engager dans la lutte contre la corruption. Les effets délétères de la corruption comme nous ne cessons de le rappeler, se manifestent par la destruction des bases du progrès économique et social. La corruption engendre des iniquités dans l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau et assainissement, etc.) et dans la gestion des ressources publiques ; elle occasionne le détournement des investissements publics vers des intérêts privés. De fait, elle constitue un facteur handicapant l'efficacité de l'action publique.

La quasi-généralisation des pratiques corruptrices au Burkina Faso est l'un des

principaux défis de la gouvernance à relever. La lutte contre la corruption vise à créer les conditions d'une bonne gouvernance fondée sur le respect des principes d'équité, de redevabilité, de responsabilité et de transparence dans la gestion du bien commun. Pour être efficace, cette lutte doit être portée par toutes les catégories d'acteurs de la vie publique nationale et soutenue par une volonté politique au plus haut niveau de l'Etat. Elle interpelle donc tous les acteurs de développement. Il est du devoir de chaque composante de la société (Etat, secteur privé, société civile, presse, citoyens...) d'apporter sa contribution à la lutte contre ce fléau.

Pour jouer sa partition, le REN-LAC a, au cours de l'année 2010, mené des activités d'information, de sensibilisation, de dénonciation et d'interpellation sur le fléau de la corruption. Pour plus d'efficacité dans ses actions de communication, le REN-LAC s'investit annuellement dans des recherches pour documenter la corruption ; le présent rapport en est une illustration. Il rend compte des résultats de l'enquête réalisée en 2010. Outre la méthodologie, le rapport aborde trois parties: la première partie décrit les manifestations, les causes et les conséquences de la corruption telles qu'elles sont perçues par les enquêtés ; la deuxième analyse les mesures gouvernementales de lutte anticorruption ainsi que les actions entreprises par tous les acteurs en matière de lutte contre le fléau de la corruption ; la dernière partie est un ensemble de recommandations tirées de l'analyse des deux précédentes dans le but de renforcer la lutte contre la corruption dans le pays.



**I METHODOLOGIE
ET CARATERISTIQUES
DE L'ECHANTILLON**

1.1 Cadre de l'étude

L'enquête sur la perception de la corruption par les populations burkinabé a concerné tous les 13 chefs lieux de région du pays. Le choix des chefs lieux des régions a été motivé par la relative concentration de celles-ci, en populations en services administratifs et en unités économiques.

1.2 Population et méthode de l'étude

1.2.1 Population

La population cible de l'enquête est celle des chefs lieux de région du Burkina. Les personnes concernées sont celles âgées d'au moins 18 ans, sans distinction de sexe, de statut socioprofessionnel, de nationalité ou de durée de séjour dans les chefs-lieux de région.

1.2.2 Méthode d'étude

Une enquête transversale a été réalisée, visant à établir une photographie de la perception de la corruption par des populations burkinabé en 2010. Elle a consisté d'une part en des entretiens avec un échantillon des populations des chefs-lieux de région et d'autre part en une revue documentaire des rapports des institutions de lutte contre la corruption et pour la bonne gouvernance et des publications des médias relatives à la corruption.

Deux techniques de collecte des données ont été utilisées : Les entretiens face à face ont été réalisés au moyen d'une grille d'entretien (Cf. annexe III) et la revue documentaire à l'aide d'une grille de lecture.

La corruption était la variable dépendante de l'étude. Les modalités de cette variable étaient le niveau de la corruption, les pratiques de corruption ainsi que les causes et conséquences de celle-ci. Les variables indépendantes étaient : le lieu de résidence, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et le statut professionnel des enquêtés.

1.2.2.1 Echantillonnage

Un plan d'échantillonnage par quota a été utilisé. D'abord, la population urbaine a été stratifiée selon le sexe. Ensuite, dans chaque strate, le nombre de personnes à interviewer a été obtenu par le croisement de l'âge et de la catégorie socioprofessionnelle (CSP). Ainsi, la structure de l'échantillon constitué reflète celle de la population selon le sexe, l'âge et la CSP. La taille de l'échantillon régional a été déterminée proportionnellement à la taille de la population du chef lieu de la région. En tenant compte des ressources disponibles, la taille totale de l'échantillon a été fixée à 2000 enquêtés.

1.2.2.2 Collecte, traitement et analyse des données

La collecte a eu lieu du 23 novembre au 05 décembre 2010 dans les treize chefs lieux de régions du pays.

Le processus de collecte des données par entretien s'est déroulé en deux étapes principales : le pré-test et la collecte proprement dite. Le pré-test s'est déroulé après deux jours de formation des enquêteurs et a permis la finalisation des outils de collecte. Il a été réalisé dans la ville de Ouagadougou. La collecte proprement dite a été assurée par 24 enquêteurs dont le niveau d'étude était au moins égal à BAC + 3 avec en sus une expérience d'au moins trois ans en matière d'enquête d'opinion. Chaque enquêteur devait interviewer en moyenne 10 personnes par jour. Au total, 1999 personnes ont été enquêtées.

Le traitement des données d'entretien a été à la fois manuel et informatisé. Le traitement manuel a consisté à exploitation des informations issues des questions ouvertes et semi-ouvertes contenues dans les grilles d'entretien. Ce traitement a permis d'illustrer le rapport, de citations des enquêtés et/ou d'effectuer des regroupements d'idées pour l'élaboration d'un manuel de codification et du masque de saisie. Le traitement informatique des données a été fait avec le logiciel SPSS et le logiciel Excel.

L'analyse des données traitées a permis d'une part de décrire les caractéristiques socio-démographiques des enquêtés, la perception du niveau de corruption, de ses causes et de ses conséquences au Burkina Faso ; d'autre part elle a permis de rechercher d'éventuelles associations entre ces caractéristiques et les différentes modalités de la corruption perçues par les enquêtés. En outre, l'analyse des données a consisté à classer les services publics et les catégories d'agents selon le niveau de corruption perçu par les enquêtés.

La collecte des données au moyen de la revue documentaire a été faite à travers une lecture critique des articles de la presse écrite nationale de l'année 2010 et des rapports de la même année des structures nationales et internationales de lutte contre la corruption. Leurs traitement et analyse ont consisté à établir l'état des lieux de la corruption perçue par les enquêtés, à apprécier les actions conduites par les différents acteurs et à dégager des propositions et recommandations.

1.2.2.3 Critères de classement des services et des agents corrompus

Deux critères ont permis le classement aussi bien des services publics que des catégories d'agents perçus comme les plus vulnérables à la corruption. Le premier critère était déterminé en fonction du nombre de fois que le service public ou la catégorie d'agents publics avaient été cités comme corrompus par les enquêtés. Plus un service public ou une catégorie d'agents étaient cités, plus ils étaient corrompus et inversement. Le deuxième critère est la moyenne des notes attribuées par les enquêtés. Plus un service ou une catégorie d'agents publics obtenaient une forte moyenne, moins ils étaient corrompus et inversement. Un classement général est obtenu en faisant la moyenne des rangs des services publics et des catégories d'agents classées selon les deux précédents critères. Ainsi, plus un secteur ou une catégorie d'agents publics obtenaient une moyenne proche de zéro, plus ils étaient corrompus et inversement. Un regroupement des services publics par départements ministériels a permis de faire un classement desdits départements suivant les critères précédemment décrits.

1.1.3 Questions éthiques et protection des sources d'information

Cette enquête a nécessité une intrusion dans la vie privée des personnes enquêtées. Aussi, n'a-t-elle concerné que des personnes majeures, susceptibles de donner un consentement responsable et éclairé. Pour assurer la protection des sources d'information, le traitement et l'analyse des données collectées ont été faits sans laisser la possibilité à quiconque d'identifier les individus ayant fourni les informations au cours de l'enquête.

1.3 Caractéristiques de l'échantillon

Parmi les 1999 enquêtés, 1039 étaient des femmes, représentant 52% de la taille de l'échantillon. Les enquêtés étaient essentiellement jeunes avec une classe modale d'âges de 20 à 29 ans et un âge moyen de 38 ans. Trente pour cent des enquêtés n'étaient pas scolarisés, 26% avaient au plus 6 années de scolarité, 35% au plus 13 années de scolarité tandis que 9% avaient un niveau d'études universitaires. L'information sur la catégorie socioprofessionnelle était disponible pour 1998 enquêtés : 28% étaient des personnes inactives, avec une dominance d'élèves/étudiants. Les personnes actives se répartissaient en 31% d'indépendants, 21% d'employeurs, 7% d'aides familiaux, 5% d'apprentis, 4% de salariés et 4% de chômeurs.



II. RESULTATS DE L'ENQUÊTE

2.1. Perception de la corruption par les enquêtés

Cette partie analyse la perception de l'ampleur de la corruption, de son évolution dans le temps, de ses causes et de ses conséquences en 2010.

2.1.1 Des pratiques de corruption fréquentes dans tous les chefs-lieux de région

Des 1999 enquêtés, 89,7% se sont exprimés sur l'ampleur de la corruption ; parmi ces derniers, 99% ont déclaré que la corruption était fréquente voire très fréquente dans le pays. Cette perception élevée de l'ampleur de la corruption est restée constante au cours des trois derniers sondages annuels du REN-LAC.

Dans aucun chef-lieu de région, le pourcentage de répondants déclarant la corruption fréquente n'a été inférieur à 94% et dans 9 des 13 chefs lieux de région, c'est la totalité des enquêtés qui a déclaré la fréquence élevée de la pratique de la corruption.

2.1.2 Corruption active et corruption passive, toutes inacceptables et condamnables

Corruption active et passive ont un contenu juridique précis. Selon l'article 156 du Code pénal burkinabé la corruption passive correspond à la situation de l'agent public qui sollicite ou agréé les offres et promesses. Ce type de corruption est le fait du corrompu. Cependant, la corruption active est le fait de la personne auteur des offres et promesses. C'est le corrupteur qui, au terme de l'article 158 du Code pénal, est toute personne qui « *contraint ou tente de contraindre par voies de fait ou menace, corrompt ou tente de corrompre par promesse, offre dons ou présent l'une des personnes de la qualité exprimée [à l'article 156], que la tentative ait été ou non suivie d'effet* »¹.

Deux vignettes (cf. encadrés 1 et 2) ont permis aux enquêtés de décrire leur attitude face à des cas de rackets,

¹ Cf. REN-LAC : Lois contre corruption ; inventaire des dispositions réglementaires et juridiques relatives à la lutte contre la corruption au Burkina Faso, avril 2002.

Encadré 1 : attitude des enquêtés face à des cas de corruption

Vignette 1 : Monsieur Ratzalom (signifiant " Parasite " en langue nationale mooré) est un employé du Gouvernement qui lui paie chaque mois un salaire. Monsieur Pami (signifiant " Non informé " dans la même langue) s'est présenté dans le bureau de Ratzalom pour légaliser les actes de naissance de ses enfants. Monsieur Ratzalom lui dit ceci : " nous qui sommes dans ce bureau-là, on ne mange pas les papiers hein ! Fais quelque chose-là ". Comment appréciez-vous la demande de Ratzalom auprès de Pami ?

Vignette 2 : Un motocycliste a " brûlé " un feu tricolore : il est passé alors qu'il devait s'arrêter. L'agent de police l'arrête et lui demande les papiers de sa mobylette. Après quelques minutes d'explication, le motocycliste reprend les papiers de sa mobylette en échange d'un billet de 1000 francs CFA et d'un sourire. Témoin de cette situation, comment considérez-vous cet échange ?

La sollicitation explicite par l'agent de bureau de rétributions illégales pour accomplir sa part du travail dans le cadre de la légalisation des actes de naissance est jugée inacceptable et condamnable par 8 enquêtés sur 10 (Fig1A). De même, lorsque l'usager de la route prend l'initiative d'offrir une rétribution illégale à l'agent de police en vue de récupérer les papiers de sa motocyclette, 7 enquêtés sur 10, qualifient cet échange d'inacceptable et de condamnable (Fig1B).

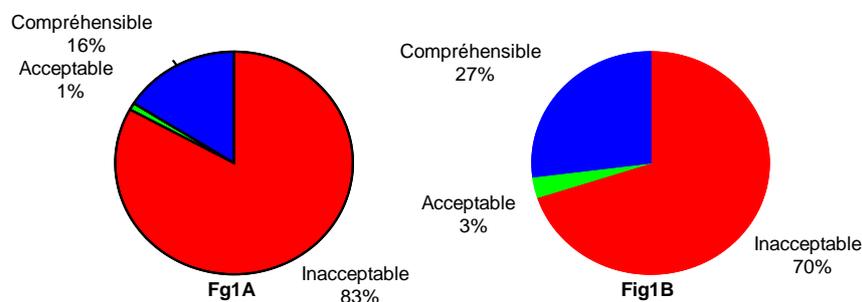


Figure 1: Répartition des enquêtés selon leur attitude de cas de corruption

L'initiative de l'usager d'un service public de donner " quelque chose " à un fonctionnaire peut être assimilée à un don de cadeau. La pratique d'offre de cadeau, répandue dans de nombreux milieux sociaux burkinabé est culturellement plus tolérable dans ces milieux que le paiement de rétribution sur injonction expresse du fonctionnaire, comme l'atteste amplement la figure 2.

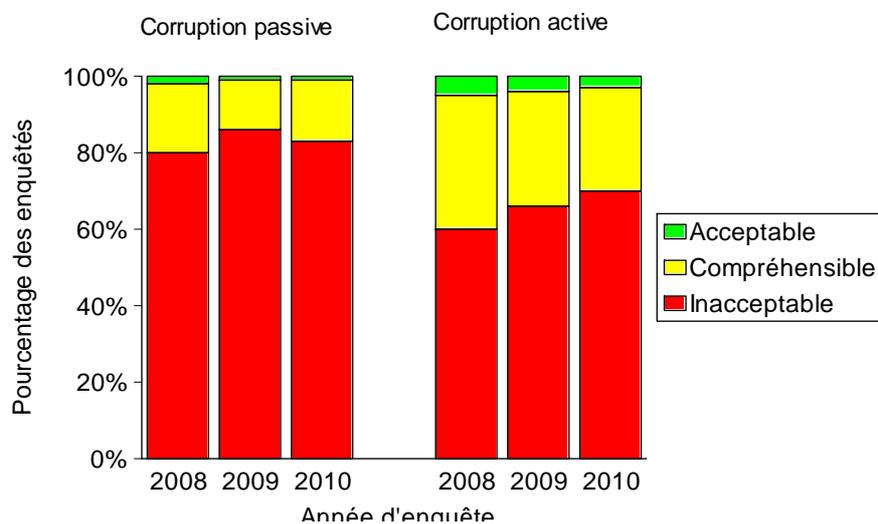


Figure 2: Répartition des enquêtés selon leur appréciation des actes de la corruption

La vignette 3 explore une forme de corruption communément pratiquée dans les services administratifs burkinabé par des agents indéliçats, mais se voulant discrets.

Encadré 2 : les subtilités de Ratzalom

Vignette 3 : Monsieur Pami a sollicité la légalisation des actes de naissance de ses enfants à M Ratzalom. Ce dernier n'a rien demandé cette fois-ci à M. Pami, mais le fait revenir tous les deux à trois jours au service, au prétexte que son patron n'est pas là pour signer. Trois semaines se sont écoulées et monsieur PAMI est déjà revenu plus de cinq fois voir monsieur RATZALOM, sans avoir été satisfait. Quel(s) conseil(s) donnerez-vous à Pami?

Dans une situation de renvois itératifs d'une demande de services auprès d'une administration publique, 45% des répondants se sont déclarés prêts à dénoncer l'agent de service (ici, Ratzalom) auprès de ses supérieurs hiérarchiques ou par voie de presse, tandis que 28% lui offriront une rétribution illégale. Le pourcentage d'enquêtés qui déclarent recourir à la dénonciation des agents comme Ratzalom ou à des interventions de tiers pour faire respecter leurs droits d'usager des services publics a positivement évolué au cours des trois dernières années (Fig.3).

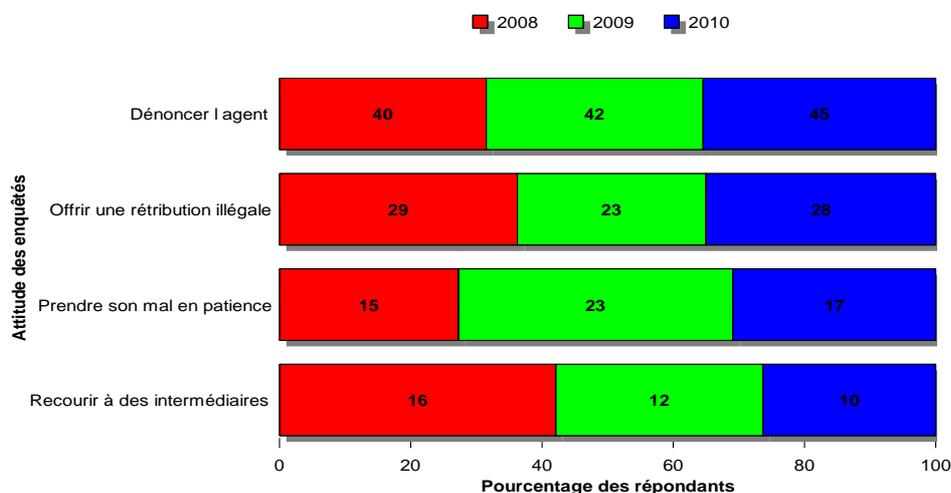


Figure 3: Répartition des enquêtés selon leur décision en cas de renvois itératifs d'une demande de services publics

Le pourcentage d'enquêtés disposés à dénoncer l'agent public était supérieur à 50% dans les chefs lieux des régions du Nord (67% des enquêtés), des Hauts-Bassins (63%), du Centre (59%) et du Centre Ouest (56%). Ces chefs-lieux de régions abritent les Comités Régionaux de Lutte Anticorruption (CRAC) et le siège du REN-LAC et sont l'objet d'intenses activités d'information, de sensibilisation et de communication. Dans le chef-lieu de région des cascades 56% des enquêtés préfèrent offrir une rétribution illégale à l'agent public.

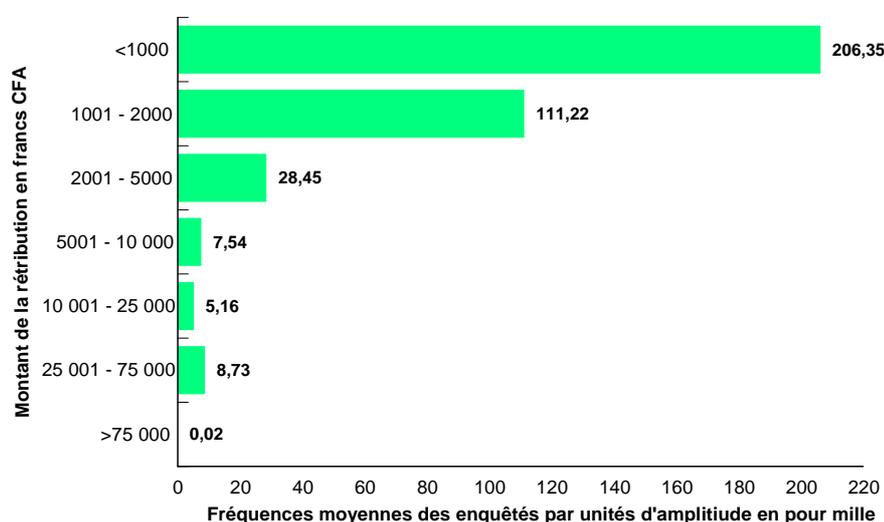
2.1.3 Au moins une personne sur dix a dû recourir à la corruption pour obtenir un service public

Deux cent quatre vingt trois (283) des 1999 enquêtés (14% de l'échantillon) ont déclaré avoir vécu personnellement une expérience de corruption à un moment ou à un autre de l'année 2010. Ces enquêtés se composaient de 37% de femmes et de 82% de personnes actives. Le besoin de services prestés dans des délais brefs était la principale cause de la petite corruption comme l'illustre le récit ci-après :

«Pour faire établir le certificat de nationalité de ma belle-sœur,j'ai été informé par le greffe (du Tribunal de Grande Instance) que l'obtention du certificat ne peut avoir lieu que dans un délai d'au moins une semaine après le dépôt de la demande.

A la porte du palais de justice, j'ai contacté un garde de sécurité pénitentiaire (GSP) à qui j'ai expliqué l'urgence du besoin du certificat. Le GSP m'a proposé de faire établir ledit certificat le même jour contre le paiement de la somme de 8000 franc CFA. Au regard de l'urgence du besoin j'ai accepté la proposition. C'était dans la matinée ; le soir du même jour, aux environs de 16h, j'ai été remettre la somme convenue contre le retrait du certificat établi» (salarié de la ville de Bobo Dioulasso)

Deux cent soixante quatorze de ces 283 auteurs de corruption ont indiqué la nature de la rétribution illégale ; celle-ci était financière dans 93% des cas et son montant variait



de cinq cents à deux millions (500 à 2 000 000) de francs CFA (Fig.4)

Figure 4: Répartition des acteurs directs de la corruption selon le montant de la rétribution illégale

La figure 4 traduit l'importance de la petite corruption au cours de cette enquête : nombre élevé de petites sommes d'argent rétribuées comparativement à celui des sommes importantes.

Le cumul des montants de la rétribution demandée ou offerte illégalement par les acteurs qui ont personnellement expérimenté la corruption en 2010 s'élevait à huit millions huit cent trente cinq mille deux cents (8 835 200) francs CFA ; ce montant était de quatorze millions neuf cent vingt sept mille trois cent cinquante (14 927 350) francs CFA en 2009. La plus grosse somme rétribuée en une seule fois a été enregistrée dans la ville de Ouagadougou et s'élevait à 2 000 000 F CFA.

Dans 3 des 13 chefs lieux de régions, au moins une personne sur 5 a dû offrir ou accepter une rétribution illégale (Fig.4).

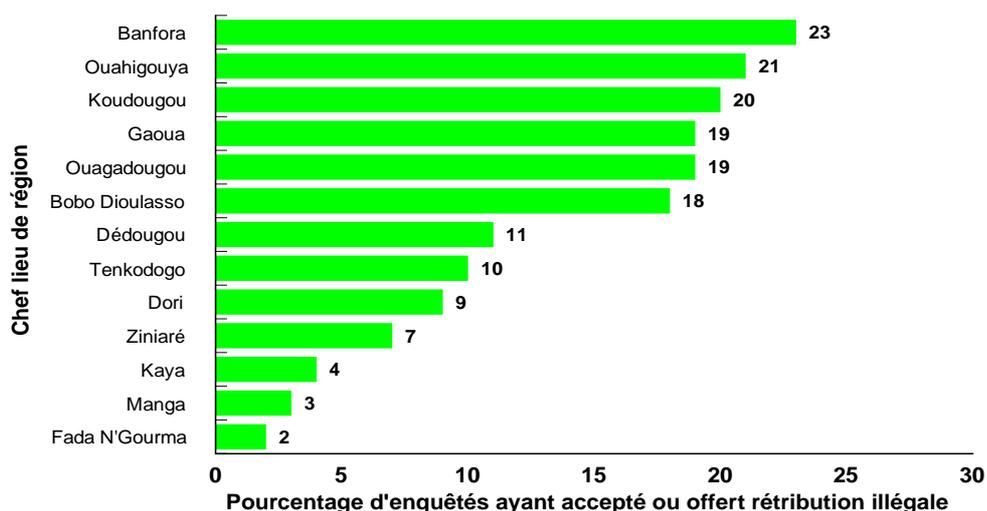


Figure 5: Répartition par ville des enquêtés ayant accepté ou offert une rétribution illégale

Par ailleurs, 282 enquêtés (14% de l'échantillon) ont déclaré avoir été témoins de pratiques corruptrices au cours desquelles l'utilisateur de service, l'agent public ou un intermédiaire ont été des initiateurs dans respectivement 49%, 40% et 11% des cas.

Ainsi, un commerçant de Bobo-Dioulasso a relaté comment il a été témoin d'un cas de corruption pour l'obtention d'une place en classe de 6ème dans un des plus grands lycées de ladite ville pendant la rentrée scolaire 2010 - 2011.

«Le petit frère de mon ami a été admis au Certificat d'Etudes primaires (CEP) mais sans l'être à l'entrée en 6ème.. Il devrait alors prendre part à un test de recrutement pour un complément d'effectif au sein d'un lycée de Bobo. L'ami m'a informé qu'il avait déjà contacté le censeur dudit lycée pour obtenir une place en classe de 6ème pour son petit frère. Un après-midi, j'ai accompagné l'ami verser la somme de 75 000 francs CFA au censeur. Le test a eu lieu sans que le petit frère de mon ami n'y prenne part. Et pourtant il a été déclaré admis et son nom figurait bel et bien sur la liste des élèves admis audit test» (Un commerçant de Bobo Dioulasso).

L'histoire relatée par un infirmier de Kaya est également édifiante de la pratique de corruption dans les services de la solde:

«Au service de la solde et de l'ordonnancement, j'ai été témoin de cas de corruption. Un collègue devait recevoir son rappel d'indemnités qui tardait à être effectif, en dépit de plusieurs démarches qu'il avait effectuées auprès du service de la solde. Un jour, il m'a demandé de l'accompagner chez quelqu'un qu'on lui a conseillé de voir au sujet de son dossier. Ce " quelqu'un " nous a expliqué que le service demandé n'était pas simple parce que ça demandait la mobilisation de plusieurs intervenants. Il s'est dit prêt à rendre le service à mon collègue, si celui-ci acceptait de lui céder 10% du montant du rappel ; cela servirait à désintéresser les agents qui seront mis à contribution pour que le dossier soit traité dans un bref délai. Mon collègue accepta la proposition. A la fin du mois suivant cette rencontre, mon collègue a eu gain de cause. Il versa à ma présence, à l'agent qui a diligenté l'opération, la somme de 120 000 francs CFA représentant les 10% du montant du rappel»

Selon les témoins, 263 cas de paiement monétaire ont été effectués pour un montant total variant de trois cents à sept cent cinquante mille (300 à 750 000) francs CFA. Le montant cumulé de ces paiements s'élevait à six millions cinq cent soixante quatorze mille deux cents (6 574 200) francs CFA, contre douze millions neuf cent vingt mille six cent cinquante (12 920 650) francs CFA en 2009.

Dans l'ensemble, les 479 auteurs et témoins de corruption ont déclaré une transaction financière totale de quinze millions quatre cent neuf mille quatre cents (15 409 400) francs CFA. En 2008 et 2009, ce montant cumulé était respectivement de 16 675 750 FCFA et de 27 847 650 FCFA. Les deux plus grandes villes du pays (Ouagadougou et Bobo Dioulasso), ont enregistré les plus forts montants cumulés des transactions financières, soient 58% du montant cumulé de l'ensemble des transactions financières de l'année 2010.

2.1.4 La corruption en évolution progressive en 2010

Parmi les enquêtés, 1608 ont apprécié l'évolution de la corruption dans le pays. Pour 878 enquêtés, la corruption était en progression comparativement aux deux années précédentes (Fig. 6). Cette progression semble en phase avec l'inertie de la justice et la politique d'impunité régnante dont bénéficient les auteurs de corruption au Faso.

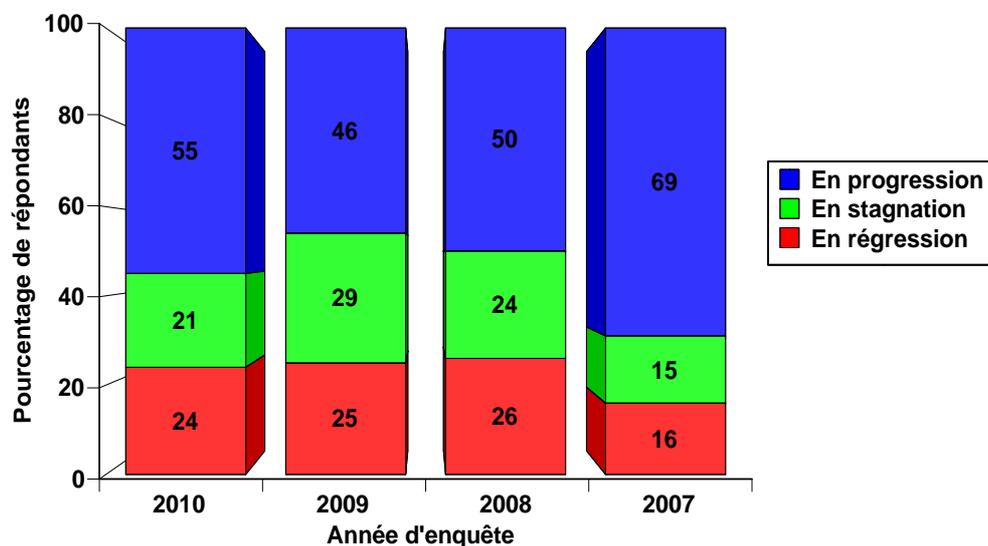


Figure 6: Répartition des enquêtés selon leur perception de l'évolution de la corruption

Dans 8 des 13 chefs lieux de régions, la corruption était perçue par au moins un enquêté sur deux comme un fléau en progression. Ces chefs lieux de région comprennent la capitale économique du pays (Bobo Dioulasso), mais aussi des villes moyennes comme Dédougou, Ouahigouya, Manga, Kaya, Fada, Tenkodogo et Koudougou.

2.1.5 Les services des douanes et les agents des services administratifs à la tête du classement des services et agents plus vulnérables aux pratiques corruptrices

Les services de la douane, la police municipale, la police nationale occupent les trois premiers rangs du classement des services les plus vulnérables aux pratiques de la corruption (Tableau I).

Tableau I: Classement des services selon le degré de corruption perçu par les enquêtés

Service	Rang par le nombre de citations	Rang par la note	Classement général
Douane	2 ^{ème}	2 ^{ème}	1 ^{er}
Police municipale	3 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{ème}
Police nationale	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Impôts	6 ^{ème}	7 ^{ème}	4 ^{ème}
Santé	1 ^{er}	12 ^{ème}	4 ^{ème} exo*
Marchés publics	14 ^{ème}	1 ^{er}	6 ^{ème}
Mairie	4 ^{ème}	12 ^{ème}	7 ^{ème}
Justice	8 ^{ème}	9 ^{ème}	8 ^{ème}
Enseignement secondaire et supérieur	7 ^{ème}	14 ^{ème}	9 ^{ème}
Finances publiques	17 ^{ème}	5 ^{ème}	10 ^{ème}
Trésor public	12 ^{ème}	10 ^{ème}	10 ^{ème} *
Solde et ordonnancement	18 ^{ème}	6 ^{ème}	12 ^{ème}
Environnement	16 ^{ème}	8 ^{ème}	12 ^{ème} *
Gendarmerie	9 ^{ème}	17 ^{ème}	14 ^{ème}
Administration générale	13 ^{ème}	15 ^{ème}	15 ^{ème}
Enseignement primaire	11 ^{ème}	18 ^{ème}	16 ^{ème}
Sociétés d'Etat	10 ^{ème}	19 ^{ème}	16 ^{ème} *
Agriculture	19 ^{ème}	11 ^{ème}	18 ^{ème}
Action sociale	15 ^{ème}	16 ^{ème}	19 ^{ème}
Élevage	20 ^{ème}	20 ^{ème}	20 ^{ème}

exo* : EX AEQUO

Les trois premiers services perçus comme les plus vulnérables aux pratiques corruptrices ont été cités respectivement 812, 775 et 767 fois sur un nombre total de 5563 réponses et ont obtenu des notes en dessous de 5 sur 10.

Le regroupement des services en départements ministériels, place le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) au premier rang du classement des départements les plus vulnérables aux pratiques corruptrices. Le ministère de la Sécurité et celui de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) occupent exéco le deuxième rang (Tableau II).

Tableau II: Classement des départements ministériels selon le degré de corruption perçu par les enquêtés

Ministériels de :	Rang par le nombre de citations	Rang par la note	Classement général
L'économie et des finances	2 ^{ème}	1 ^{er}	1 ^{er}
La Sécurité	4 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
L'administration territoriale et de la décentralisation	1 ^{er}	5 ^{ème}	2 ^{ème} exo*
La Justice, gardes des sceaux	6 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}
La santé	3 ^{ème}	7 ^{ème}	4 ^{ème} *
L'environnement et du cadre de vie	10 ^{ème}	3 ^{ème}	6 ^{ème}
Des enseignements secondaire et supérieur	5 ^{ème}	8 ^{ème}	6 ^{ème} *
L'agriculture de l'hydraulique et ressources halieutiques	11 ^{ème}	6 ^{ème}	8 ^{ème}
La défense	7 ^{ème}	10 ^{ème}	8 ^{ème} *
L'action sociale et de la solidarité	9 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
L'éducation nationale	8 ^{ème}	11 ^{ème}	10 ^{ème} *
Des ressources animales	12 ^{ème}	12 ^{ème}	12 ^{ème}

exo* : EX AEQUO

Les rangs des cinq premiers départements ministériels perçus comme les plus vulnérables ont peu évolué au cours des deux dernières années (Tableau III).

Tableau III: Classement des départements ministériels selon le degré de corruption de 2008 à 2010

Ministériels de :	2008	2009	2010
L'économie et des finances	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}
La Sécurité	2 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{ème}
L'administration territoriale et de la décentralisation	3 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème} exo*
La Justice, gardes des sceaux	5 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}
La santé	4 ^{ème}	3 ^{ème} exo	4 ^{ème} *

exo* : EXE XQUO

Le MEF, en raison du nombre important de ses services perçus comme les plus vulnérables aux pratiques corruptrices (cf. tableau I) est resté constant dans le classement comparativement aux autres ministères.

Les enquêtés se sont prononcés également sur la plus grande vulnérabilité à la corruption des agents officiant dans les différents services et départements ministériels. Les agents d'exécution et les cadres moyens en contact régulier avec les usagers étaient perçus comme les plus vulnérables à la petite corruption (tableau IV).

Tableau IV: Classement des agents selon leur niveau d'occupation

Catégorie professionnelles	Rang par le nombre de citation	Rang par la note	Classement général
Agent d'exécution	1 ^{er}	3 ^{ème}	1 ^{er}
Conseillers municipaux et députés)	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}
Membres du gouvernement	3 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème} exo
Hauts cadres de l'Etat	2 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}

La plus grande fréquence des bas salaires et la lenteur des services administratifs de base à satisfaire la demande des usagers confirment l'importance de la petite corruption dans le pays. Les agents d'exécution et les cadres moyens occupent le premier rang du classement des catégories d'agents dans la hiérarchie administrative, en matière de pratiques corruptrices. La pratique de la petite corruption consiste généralement en la soustraction de petites sommes et d'autres avantages indus auprès desdits usagers à travers des rackets, des extorsions et d'autres pratiques irrégulières. La grande corruption n'est pas en reste, puisque, les membres du gouvernement, les élus municipaux et les parlementaires ainsi que les hauts cadres des sociétés d'Etat ont régulièrement été classés comme très vulnérables aux pratiques corruptrices.

2.1.6 Les mesures de lutte anticorruption, très peu connues des populations

Vingt pourcent des 1999 répondants ont exprimé leur opinion sur l'efficacité des mesures anticorruption prises par le gouvernement : 90% d'entre eux ignorent si des mesures efficaces contre la corruption ont été prises en 2010 par le gouvernement. Parmi les mesures efficaces citées par les 10% des répondants, figuraient la sensibilisation des populations sur le fléau de la corruption (5% des répondants), les mesures anti-fraude mises en place dans l'organisation des concours de la fonction publics (3% des répondants), la création du guichet unique pour le traitement des dossiers des agents de la fonction publique (1% des répondants) et les sanctions prises contre certains acteurs de corruption (1% des répondants).

L'information et la sensibilisation sont certes nécessaires pour inculquer une conscience citoyenne aux populations et de nombreux acteurs s'y attèlent : gouvernement, presse, société civile et autres ONG. Toutefois, l'information et la sensibilisation doivent être soutenues par des actions dissuasives contre les auteurs de corruption.

2.1.7 Galère et petite corruption ou cupidité et grande corruption ?

Les causes de la corruption sont perçues différemment selon la forme de celle-ci. Le tableau V, présente un résumé des causes perçues de la corruption au Burkina Faso en 2010.

Tableau V: Répartition des enquêtés selon leur perception des causes de la corruption

Causes perçues de :	Nombre de réponses (%)
la petite corruption active (nombre de réponses = 1923)	
• l'urgence du besoin de service et la recherche de la facilité	1348 (70,30)
• l'analphabétisme, l'ignorance du fonctionnement du service	411 (21,30)
• l'impunité, la banalisation de la corruption	107 (5,50)
• le dysfonctionnement du service et l'incivisme	57 (2,90)
la petite corruption passive (nombre de réponses = 1909)	
• les bas salaires	881 (46,15)
• la cupidité, le gain facile, la recherche des honneurs	398 (20,85)
• la pauvreté et la vie chère	225 (11,79)
• la faible conscience professionnelle et le laxisme dans les services	60 (3,13)
• l'impunité et l'absence de contrôle hiérarchique	74 (3,88)
• l'incivisme et la malhonnêteté	125 (6,55)
• l'urgence du besoin financier	129 (6,76)
la grande corruption des grands commis de l'Etat (nombre de réponses = 1647)	
• la propension à l'enrichissement illicite	640 (38,62)
• la cupidité et la recherche effrénée des honneurs	443 (26,74)
• La propension à maintenir sa position sociale, ses relations	334 (20,76)
• l'incivisme, la malhonnêteté, la faible conscience professionnelle	150 (9,05)
• l'impunité, l'abus du pouvoir discrétionnaire	52 (3,14)
la grande corruption par les opérateurs économiques (nombre de réponses = 1749)	
• la cupidité, la recherche de profit maximum et de faveurs	1457 (83,30)
• la propension à la fraude ou à l'incivisme	121 (6,92)
• l'analphabétisme ou l'ignorance des règlements	23 (1,32)
• les taxes trop élevées, l'impunité	112 (6,40)

Quant aux conséquences perçues de la corruption, elles étaient de plusieurs ordres.

La petite corruption conduit principalement à l'affaiblissement des institutions publiques et à l'incitation à la désobéissance civile selon 65% des 768 répondants. Une telle situation peut amener la population à ne plus s'engager à la participation civique. Pour 269 des 768 répondants, la petite corruption entraînerait également l'appauvrissement des couches populaires et la perte de temps pour les populations les plus démunies, toute chose pouvant conduire à des remous sociaux, ainsi que l'incitation à la corruption. Les conséquences de la grande corruption étaient selon 95% des 1647 répondants : l'appauvrissement des populations, la réduction des recettes fiscales, l'incitation à l'incivisme, et l'instabilité sociale et politique.

2.1.8 La formation et la sensibilisation des populations, armes de lutte contre la corruption ?

A la question suivante, "Comment peut-on combattre la corruption pour la ramener à un faible niveau ", 96,26% des 1817 répondants ont proposé la formation et la sensibilisation des populations sur le fléau de la corruption (31% des répondants), la dénonciation et la sanction des acteurs de corruption (30% des répondants), l'amélioration des conditions de vie des populations (22% des répondants), être intègre et donner l'exemple (11% des répondants). Les moyens de lutte ne sont pas systématiquement dirigés contre les principaux facteurs de corruption. L'amélioration des conditions de vie des travailleurs et celle du fonctionnement des services publics de base sont citées en dernière position ou omises parmi les moyens de lutte contre la corruption alors que les bas salaires des fonctionnaires et le besoin de services dans des délais adéquats sont perçus comme les causes majeures de la petite corruption qui affecte la plupart des citoyens.

Les principaux résultats qui se dégagent de l'analyse de la perception populaire de la corruption au cours de l'année 2010, peuvent être ainsi mesurés :

- la fréquence de la corruption est élevée dans le pays et son évolution est en progression selon 5 enquêtés sur 10 ;
- un enquêté sur quatre a été auteur ou témoin de faits de corruption. Les

transactions financières connues pour 85% de ces auteurs et témoins de pratiques corruptrices s'élèvent à quinze millions quatre cent neuf mille quatre cents (15 409 400) francs CFA ;

- les services perçus comme les plus vulnérables ou réceptifs à la corruption, sont ceux des douanes, de la police municipale et de la police nationale;
- les personnes les plus enclines aux pratiques de la petite corruption se recrutent parmi les agents d'exécution et cadres moyens tandis que celles qui ont une plus forte propension pour les pratiques de la grande corruption se recrutent parmi les élus et les membres du Gouvernement ;
- la propension à l'enrichissement illicite, la cupidité, l'intention de se maintenir dans une position sociale donnée ou à maintenir un réseau de relations sociales profitables sont les principales causes de la corruption des grands commis de l'Etat ;

- le discrédit des institutions publiques, l'incitation à l'incivisme, l'appauvrissement des populations, la réduction des recettes fiscales, la cherté de la vie, l'instabilité sociopolitique sont les conséquences à la fois de la petite et de la grande corruption ;

- les efforts du gouvernement contre la corruption sont à la fois insuffisants et peu connus des populations. Les principales mesures gouvernementales connues des enquêtés sont la sensibilisation des populations sur le fléau de la corruption et les mesures anti-fraude mises en place dans l'organisation des concours de la fonction publique.

2.2. Lutte anticorruption au Burkina Faso en 2010 : revue documentaire

La promesse du Chef de l'Etat de bâtir un pays émergent à l'horizon 2015, se veut la matérialisation du programme quinquennal qui a soutenu sa candidature à l'élection présidentielle du 21 Novembre 2010. Une telle promesse implique nécessairement l'accentuation de la lutte anticorruption qui gagne du terrain et menace de rompre les équilibres socioéconomiques. Le contexte de corruption presque généralisée interpelle toute la communauté nationale et se pose comme l'un des principaux défis de gouvernance au Burkina Faso.

En 2010, année du cinquantenaire et année électorale, le contexte général n'a véritablement pas évolué. Bien au contraire, la campagne électorale a été, une fois de plus, l'occasion de transporter la corruption jusque dans le Burkina profond à travers des distributions d'argent, de vivres et autres gadgets aux électeurs pour bénéficier de l'expression de leurs suffrages. En matière de gouvernance, la lutte anticorruption est l'un des chantiers sur lesquels les autorités burkinabé sont très attendues, car la corruption tend à devenir une gangrène qui affecte presque tous les segments de la société. Ce phénomène, on le sait, tue le développement. Ses effets se manifestent par la destruction des bases des progrès économiques et sociaux. Elle engendre des iniquités dans l'accès aux services sociaux de base et dans la gestion des ressources publiques et détourne les investissements publics vers des intérêts privés. En cela, elle constitue un facteur handicapant l'efficacité de l'action publique. De ce point de vue, la lutte contre la corruption vise à créer les conditions d'une bonne gouvernance politique et économique fondée sur le respect des règles éthiques et morales et les principes d'équité, de redétabilité, de responsabilité et de transparence dans la gestion du bien commun. Pour être efficace, cette lutte doit être portée par toutes les catégories d'acteurs de la vie publique nationale et soutenue par une volonté politique au plus haut niveau. Au Burkina Faso, la lutte anticorruption est, depuis plus d'une décennie, au cœur des préoccupations de bien des acteurs de la vie publique, notamment des organisations de la

société civile dont le REN-LAC et des partenaires au développement. La pression qu'ils exercent sur les gouvernants n'a malheureusement pas permis l'adoption de mesures concrètes et nécessaires pour l'éradication du mal, ou tout au moins, sa réduction. Les efforts conjugués de ces acteurs ont certes contraint le gouvernement à développer progressivement un certain nombre d'initiatives notamment dans le domaine du contrôle de la gestion publique. Cependant, ces actions restent incomplètes et se limitent à la dénonciation des cas de corruption et de détournements dont les auteurs bénéficient encore de l'impunité.

Au plan institutionnel, l'Etat burkinabè a à sa disposition un dispositif de lutte contre la corruption et pour la transparence de la gestion des affaires publiques. Les éléments de ce dispositif sont : la Cour des comptes, l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE), l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), le Parlement, la Justice, etc. Les travaux de contrôle de ces différentes structures n'ont pas encore permis d'aboutir à la sanction des auteurs présumés de pratiques corruptrices, surtout lorsque les personnes suspectées sont proches du pouvoir en place et bénéficient de ce fait des protections des milieux politiques. Certaines institutions et structures ont produit et rendu publics leurs rapports annuels en 2010. Comme les précédents, ces rapports ont épinglé des fautes de gestion, des détournements de deniers publics, des cas de fraudes, etc. Cependant, les suites judiciaires sont toujours attendues et ce, malgré les engagements et les discours politiques. Tous ces rapports risquent de subir le même sort que leurs devanciers. On a l'impression que les années se suivent et la volonté affirmée des pouvoirs publics reste encore à l'état de déclarations d'intention ou de profession de foi.

Pourtant, du côté des organisations de la société civile (OSC) et des médias, les efforts se sont multipliés dans la dénonciation de cas précis et les interpellations.

Cette partie du rapport se propose de faire un diagnostic des initiatives des acteurs, à la fois institutionnels et non institutionnels, en matière de lutte

contre la corruption au cours de l'année 2010 ainsi que l'impact de ces actions sur la gouvernance quotidienne de la société. Il comporte deux grands points :

- le diagnostic des actions de lutte anticorruption au Burkina Faso en 2010;
- l'impact des initiatives des différents acteurs sur le phénomène de la corruption.

2.2.1 Diagnostic des initiatives de lutte anticorruption en 2010

L'une des avancées dans la lutte contre la corruption au Burkina Faso au cours de ces dernières années, c'est que le phénomène n'est plus un tabou dans le discours politique. Du fait sans doute de nombreuses dénonciations et interpellations menées par la presse et les ONG, les autorités nationales sont amenées à reconnaître le phénomène et à proclamer leur volonté de la combattre même si les actes concrets ne suivent pas. Du côté des acteurs étatiques (le gouvernement, les institutions et structures de contrôle, la Justice, etc.), l'on assiste à une sorte de continuité caractérisée par l'impunité persistante, les tergiversations et les complaisances malgré les rapports et informations produits. En ce qui concerne les acteurs non étatiques (organisations de la société civile, médias, citoyens organisés ou non), leurs initiatives de sensibilisation, d'information, de dénonciation et d'interpellation buttent sur cette logique d'impunité presque érigée en système de gouvernance.

2.2.1.1 Les acteurs étatiques à l'épreuve de la lutte anticorruption

Malgré l'ancrage persistant de la corruption dans la société burkinabé, l'Etat et ses institutions font preuve d'une timidité dans la riposte. En effet, pendant que le gouvernement multiplie des mesures tendant à améliorer les recettes publiques et à réduire la marge de manœuvre des agents publics en charge de la gestion du bien commun, à tous les niveaux de responsabilité, certains acteurs, notamment le parlement et la Justice se font très discrets. Pourtant, ces deux pouvoirs doivent servir de sentinelles et de veille et à traduire dans les faits les engagements nationaux et internationaux du gouvernement en matière de bonne gouvernance. Cette quasi-inertie des pouvoirs législatif et judiciaire explique les actions au goût d'inachevé des structures et institutions de contrôle. L'impunité qui caractérise les cas de corruption dénoncés par les rap-

ports de la Cour des comptes et de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE) est symptomatique du non exercice des obligations de contrôle de l'action gouvernementale par le Parlement et de l'absence de réaction de la Justice ou de sa lenteur dans le traitement des dossiers pendants à son niveau. En 2010, les acteurs étatiques, malgré quelques initiatives gouvernementales, n'ont pas véritablement montré plus de détermination à combattre sérieusement le mal par la sanction des auteurs de pratiques corruptrices.

a) Des mesures gouvernementales et des discours politiques sans effet sur le développement de la corruption

A l'occasion de son message de nouvel an, prononcé le 31 décembre 2009, le Président du Faso a sonné la charge, laissant présager que 2010 allait être déterminante en termes de mobilisation effective au sommet de l'Etat contre ce fléau. En effet, dit-il, " la lutte contre la corruption dans toutes les sphères de la vie politique, économique et sociale est indispensable à l'accroissement de l'efficacité des dépenses publiques et des performances de notre système économique. Dans ce sens, l'application des recommandations formulées par les institutions et organes de contrôle accroîtra l'efficacité de nos actions de développement ".

Dans les faits, les différentes initiatives prises par le gouvernement semblent plus s'inscrire dans le renforcement des dispositifs de mobilisation et de rationalisation des ressources publiques qui ne sont pas forcément synonyme d'une lutte efficace contre la corruption. Les mesures prises en 2010 par le gouvernement concernent principalement les procédures de passation des marchés publics (pour réduire au maximum les procédures de gré à gré), le renforcement de la transparence et l'ouverture à la concurrence.

Parmi ces mesures en matière de transparence dans la gestion des deniers publics, l'on peut retenir :

- l'institution d'une agence comptable et d'un contrôle financier auprès des institutions et organismes assimilés à l'exception de l'Assemblée nationale et du Conseil constitutionnel ;
- l'adoption du Plan d'Action National de l'Efficacité de l'Aide Publique au

- Développement (PANEAPD) pour la période 2010-2012 ;
- l'adoption d'un décret portant création, composition, attributions et fonctionnement du comité interministériel de sélection des candidats au poste de directeur général des établissements publics de l'Etat et des sociétés à participation majoritaire de l'Etat en application du décret n°2007-724/PRES/PM/MEF/MCPEA du 07 novembre 2007².

En ce qui concerne les procédures de passation des marchés publics, le gouvernement a mis en place un comité chargé de l'examen des plans de passation des marchés publics des ministères et institutions. Selon le compte rendu du conseil des ministres du 27 décembre 2010, il y a eu moins de gré à gré en 2010 qu'en 2009. L'encadré 3 et le tableau VI donnent les résultats de l'analyse du comité chargé d'examiner les plans de passation des marchés publics en 2010.

Encadré 3 : analyse des plans de passations des marchés publics en 2010

Dans l'exécution de sa mission, le comité a fait le bilan de l'exécution des plans de passation des marchés de l'année 2010, recensé les difficultés rencontrées et établi le lien avec les propositions de passation pour 2011.

Il a, en outre, vérifié que les avant-projets de plans de passation des marchés transmis par les ministères et institutions sont bien issus du logiciel Système d'information intégré des marchés publics. Le comité s'est par ailleurs assuré que la procédure de l'appel à concurrence ouverte est la règle des acquisitions de biens et services et que les dépenses engagées visées mais non liquidées en 2010 sont prises en compte dans le plan de passation des marchés 2011. Il a également vérifié le respect des délais de passation et la maturité des propositions de marchés à lancer.

A l'issue des arbitrages, la situation globale des indicateurs se présente comme suit :

* appel à concurrence ouverte : 90,94% ;

* consultation restreinte : 4,26% ;

* gré à gré : 4,80%.

Pour une meilleure exécution des marchés publics, le comité chargé de l'examen des plans de passation a fait un certain nombre de recommandations.

Aux termes de ses délibérations, le conseil a, d'une part, adopté le plan de passation des marchés publics gestion 2011 et d'autre part, invité tous les acteurs concernés à mettre en œuvre les recommandations issues des travaux du comité.

Extrait du compte rendu du Conseil des ministres du 27 janvier 2010.

²Cf. compte rendu du conseil des ministres du 27 janvier 2010.

Tableau VI: Les marchés publics selon la nature d'appel d'offres de 2007 à 2010

Nature du marché public	Pourcentage des contrats en :			
	2007	2008	2009	2010
Appel à concurrence ouverte	77	75	53,2	90,94
Appel d'offres restreintes	10	22	13,5	4,26
Demande de prix	0	0	5	0
Demande de propositions	0	0	10,5	0
Gré à gré	13	3	16	4,8

Par ailleurs, le gouvernement a réalisé en 2010, un audit sur quatre vingt six (86) marchés publics dont soixante quatorze (74) conclus en 2009 par des ministères et une douzaine par des établissements publics de l'Etat et des collectivités territoriales. Le montant total de ces marchés est de quarante un milliard cent trente trois millions trois cent soixante seize mille sept cent soixante dix huit (41 133 376 778) F CFA soit 15 % du montant total des marchés publics approuvés en 2009 qui s'élève à deux cent soixante trois milliards six cent vingt neuf millions trois cent soixante quinze mille quatre cent quarante cinq (263 629 375 445) F CFA.

«Les audits réalisés se sont assurés du respect des dispositions en matière de réglementation générale des marchés publics et des délégations de service public de notre pays à travers le cadrage des procédés de passation ainsi que l'exécution physique et financière des marchés. De ce rapport il ressort que les marchés passés par appel d'offres représentent 85,19 %, ceux par la procédure de gré à gré 11,91 % et ceux par demande et proposition de prix 2,98 %.»³

Toujours au titre des mesures réglementaires et institutionnelles prises par le gouvernement, l'on peut noter le projet de loi modificatif de la loi organique n°014-2000/AN du 16 mai 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement de la Cour des comptes et procédure applicable devant elle, adopté par le conseil des ministres du 30 septembre 2010. Le projet de loi modificatif vise un fonctionnement efficace et efficient de la Cour des comptes. Il s'agira de lui permettre d'effectuer le jugement des comptes, de sanctionner des fautes de gestion et de renforcer le contrôle juridictionnel des finances publiques.

³Compte rendu du conseil des ministres, op.cit.

Toutes ces mesures réglementaires et institutionnelles du gouvernement n'ont pas permis de provoquer des évolutions concrètes sur le terrain de la lutte anticorruption. Certes, le gouvernement affirme avoir amélioré sensiblement les taux de recouvrement des recettes fiscales et réalisé des avancées dans la bonne gestion des ressources publiques ; cependant, l'amélioration des recettes n'est pas synonyme de baisse de la corruption. Bien au contraire, elle pourrait être source d'augmentation des rackets des usagers et autres dessous de tables que certains agents publics exigent des contribuables. En témoigne cette enquête réalisée par le REN-LAC au niveau des services des impôts à Ouagadougou où il ressort que les agents ont développé des stratégies leur permettant de majorer les taxes de résidence et d'empocher les excédents par rapport aux taux réels de taxation (Cf. annexe I). C'est dire que le gouvernement doit aller au-delà des mesures réglementaires et institutionnelles pour enclencher des poursuites en vue de la sanction de tous les auteurs d'actes de corruption. Malheureusement, sa politique dans ce sens est en rupture totale avec les réalités telles qu'elles se déroulent au quotidien.

b) Le Parlement et la Justice à la traîne

L'une des causes de l'ancrage du phénomène de la corruption au Burkina Faso est l'impunité presque systématique des cas dénoncés mais aussi de la « *subordination du pouvoir judiciaire. au pouvoir exécutif, nuisant à l'indépendance de la Justice, clé de voûte de toute démocratie* »⁴

Cette justice, non seulement se refuse à exercer ses prérogatives d'auto-saisine des cas de corruption dénoncés par les structures et institutions de contrôle, les organisations de la société civile et les médias, mais fait preuve également d'un manque de célérité dans le traitement des dossiers qui lui ont été transmis par l'ASCE. Aucun des deux dossiers qui lui ont été transmis en 2009 n'a connu de suite en 2010. Ces dossiers étaient toujours en instruction selon le dernier rapport de l'ASCE (Cf. annexe II) . D'autres saisines sont venues s'ajouter encore en 2010. Et l'on attend vainement des suites judiciaires appropriées.

⁴Déclaration des archevêques et évêques du Burkina Faso, à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance et rendue publique le 15 octobre 2010.

Cette attitude de la Justice face à la corruption est, du reste, symptomatique de l'incompréhensible indifférence des institutions républicaines, plombées par on ne sait quel poids si ce n'est que la situation semble arranger leurs animateurs, du moins leurs principaux responsables.

En effet, pour être efficace, la lutte anticorruption doit s'appuyer sur des mesures réglementaires et institutionnelles opérationnelles. Malgré donc les informations suffisamment documentées sur les pratiques corruptrices avec des suspects bien identifiés, l'Assemblée nationale, en dehors de quelques questions orales posées au gouvernement et de quelques sorties peu productives du Réseau «*Burkindi*»⁵, manque d'initiatives concrètes en matière de lutte contre la corruption. Le monitoring sur le Parlement (sessions de septembre 2009 à juin 2010), réalisé par le CGD révèle une absence d'enquêtes parlementaires⁶. Or, les enquêtes parlementaires constituent l'une des armes dont dispose le Parlement pour exercer ses missions constitutionnelles de contrôle de l'action gouvernementale. A l'instar donc de la Justice, le Parlement n'a pas fait mieux au cours de cette année 2010, confortant ainsi l'impression quasi générale qu'il est une caisse de résonance de l'Exécutif.

Cette non-réactivité de la Justice et du Parlement contribue à encourager les auteurs de pratiques corruptrices en leur assurant systématiquement l'impunité. Cela constitue un réel goulot d'étranglement dans la lutte anticorruption.

c) Un risque de discrédit de la Cour des comptes et de l'ASCE

La Cour des comptes et l'Autorité supérieure de contrôle de l'Etat ont réussi, par la qualité de leur travail de contrôle de la gestion des ressources et du patrimoine de l'Etat, à s'affirmer comme des structures crédibles. Les différents rapports annuels de ces structures de contrôle, notamment de la Cour des comptes ont permis de mettre à nu des pratiques corruptrices et des fautes de gestion dans plusieurs structures de l'Etat ou relevant de sa tutelle ou de son contrôle. L'absence de sanction de ces fautes de gestion pendant que les rapports s'accumulent demeure le talon d'Achille de la Cour. En 2010, la Cour n'a pu produire son rapport. Mieux, le jugement et les sanctions annoncées pour

⁵Réseau des parlementaires contre la corruption qui a réalisé quelques sorties d'information de sensibilisation dans certaines structures comme la direction générale des douanes.

⁶Cf. Bendré du 6 au 13 décembre 2010

les fautes révélées dans ses précédents rapports tardent toujours à venir. En février 2010, au sortir d'une rencontre avec le Premier ministre, des engagements fermes avaient été pris pour que les premiers jugements des fautes de gestion voient le jour en juillet 2010. Le Premier Président de la Cour des comptes, avait alors déclaré à la presse que des engagements fermes avaient été pris avec le gouvernement. «*Nous avons fait un calendrier pour ce qui est du jugement des fautes de gestion. Ce calendrier nous permet de dire qu'au plus tard en fin juillet, nous aurons les premiers arrêts qui vont sanctionner les gestionnaires qui ont commis des fautes de gestion. Les audiences ne sont pas publiques et les amendes peuvent aller de 25 000 FCFA au double du salaire du fautif. La Cour des comptes ne prononce pas des peines de prison mais seulement des amendes. Après tout, s'il y a lieu d'aller au pénal, la Cour transmet le dossier au parquet qui peut ouvrir des poursuites judiciaires qui aboutiront à un procès*»⁷. Une fois de plus, ces engagements n'ont pas été respectés.

La rentrée judiciaire 2010 a été également consacrée au rôle de la cour des comptes dans la moralisation de la gestion publique. C'est dire combien, les attentes vis-à-vis de la Cour sont nombreuses et devraient être traduites dans les faits par la sanction des fautes de gestion. L'important n'est pas d'affirmer le rôle que doit jouer la Cour mais bien plus sa capacité à aller au bout des procédures applicables devant elle.

En tout état de cause, la Cour des comptes risque de perdre sa crédibilité si ses contrôles ne sont pas suivis d'effets en termes de jugement et de sanctions des fautes de gestion.

En ce qui concerne l'ASCE qui a remis son rapport 2009 au Président du Faso le 15 juin 2010 (Cf. annexe II), elle court le même risque. Pourtant, pour éviter de tomber dans la même tarque sa devancière la HALCC, elle a été dotée, dès sa création, de pouvoir de saisir directement la Justice sur des cas de mauvaise gestion établis dans ses contrôles. En 2009, l'ASCE avait saisi la Justice de deux dossiers qui demeurent jusque-là sans suite, si ce n'est que le rapport rendu public en 2010 révèle que ces dossiers " seraient encore en instruction". En 2010, neuf autres dossiers ont été transmis à la Justice. Ces dossiers ne connaîtront-ils pas le même sort ?

⁷Sidwaya N°6621 du lundi 1er mars 2010

L'ASCE court aussi le risque de discrédit si ses saisines de la Justice continuent de dormir dans les tiroirs ou font l'objet d'interminables instructions au niveau de la Justice. Elle doit donc se donner les moyens de suivre et de faire aboutir ses saisines. A sa décharge, l'on peut penser qu'elle n'échappe pas à la lenteur inquiétante d'une Justice aux ordres dans le jugement des crimes économiques et des cas de corruption.

2.2.1.2 Les initiatives des acteurs non étatiques dans la lutte anticorruption

La lutte contre la corruption est devenue un des grands enjeux de la gouvernance au Burkina Faso. De ce point de vue, elle mobilise bien des acteurs, en plus de l'Etat et de ses institutions. Ces acteurs sont entre autres, les organisations de la société civile, les médias et d'autres comme l'Eglise catholique. Ces acteurs, selon leurs domaines de compétence et moyens d'action, mènent des activités à la fois d'information, de sensibilisation, d'interpellation, de dénonciations, de plaidoyer et de lobbying.

a) Le REN-LAC, un acteur clé dans la lutte anticorruption au Burkina Faso

De nombreuses organisations de la société civile sont engagées dans la lutte contre la corruption. Mais leurs actions s'inscrivent dans des processus globaux touchant les questions relatives à la démocratie, à la bonne gouvernance, aux droits humains, etc. Le REN-LAC, né de la volonté de plusieurs OSC, s'est particulièrement spécialisé dans la lutte anticorruption depuis plus d'une décennie. Chaque année, grâce à l'appui de ses partenaires techniques et financiers, il déploie plusieurs activités autour de 3 axes majeurs :

- La production d'informations et de connaissances sur le phénomène de la corruption ;
- La sensibilisation, les dénonciations, le plaidoyer et l'interpellation des décideurs politiques, des communautés et des citoyens ;
- Des activités pour son ancrage national comme structure de référence en matière de lutte anticorruption

► La production d'informations et des connaissances sur la corruption

La production des connaissances est le premier axe d'activités du plan stratégique (2008-2012) du REN-LAC. Concrètement, il s'agit à travers des enquêtes et autres publications, de mettre à la disposition des décideurs publics, de la justice, du législateur et de l'opinion nationale des informations pertinentes sur le phénomène de la cor-

ruption, son ampleur et ses manifestations. Ces informations portent généralement sur des cas précis de pratiques corruptrices dans les services publics en vue de mieux orienter la lutte. Il y a aussi l'enquête nationale qui alimente son rapport annuel comme on peut le constater dans la première partie du présent rapport. Ce travail d'enquête prend progressivement en compte l'ensemble du territoire national. En 2010, le Réseau n'a pas dérogé à la règle. Des enquêtes ont été conduites dans divers services, dont les impôts. (cf. le site web du REN-LAC : www.renllac.org) Ce sont ces informations et connaissances produites qui alimentent ses actions de plaidoyer et d'interpellation. En outre, certaines enquêtes sont publiées dans la presse.

► **Les activités de dénonciation, d'interpellation et de plaidoyer**

C'est le cœur de l'action du REN-LAC en matière de lutte anticorruption. Il s'agit d'un ensemble d'activités visant à interpellier le gouvernement, les parlementaires, les partis politiques et des leaders d'opinions, le secteur privé, la société civile, les médias, les citoyens, les communautés, les organisations internationales et les représentations diplomatiques pour une synergie d'action contre la corruption au Burkina Faso. Chaque année, il déploie une batterie d'activités dans ce sens.

Du point de vue de l'information, la sensibilisation et la conscientisation des citoyens et des communautés sur le phénomène de la corruption et son impact sur le développement, le REN-LAC a organisé au cours de l'année 2010 des conférences publiques, des émissions télévisées et radiophoniques. Elle a également publié plusieurs messages dans les journaux de la place.

Sur le plan du plaidoyer et du lobbying, le Réseau a organisé les 5èmes journées nationales de refus de la corruption sur le thème "*La corruption, un obstacle au développement du Burkina Faso*". Ces journées qui se tiennent à l'occasion de la commémoration de la journée mondiale de lutte anticorruption le 9 décembre de chaque année, se sont déroulées du 5 au 12 décembre 2010. Plusieurs activités dont 3 conférences et deux panels ont ponctué cette 5ème édition des JNRC.

Les conférences publiques ont porté sur des thèmes d'actualité au Burkina Faso. Il s'agit de :

- *Corruption et accès à la santé au Burkina Faso*
- *Corruption dans le secteur minier burkinabé : manifestations et ampleur*
- *Corruption et vie chère au Burkina Faso*

Ces trois conférences ont été animées par des organisations de la société civile comme la Confédération générale du travail du Burkina (CGTB), la Coalition nationale contre la vie chère, la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés (CCVC). Elles ont mobilisé des centaines de participants dont des élèves et étudiants, des représentants des organisations de la société civile, des médias, etc.

Les deux panels ont été organisés autour des thèmes : «la Justice burkinabé dans la lutte contre la corruption», et «*le rôle de la Cour des Comptes dans la moralisation des dépenses publiques*»

Des émissions radio et télé ont également été organisées sur les thèmes : «La corruption, obstacle au développement du Burkina Faso» ; «Impunité des acteurs de corruption au Burkina Faso».

A ces actions s'ajoute l'organisation du prix de lutte anticorruption (PLAC), édition 2010. Ce prix permet de récompenser les 3 meilleurs articles d'investigation publiés par la presse écrite nationale au cours de l'année. Pour 2010, 54 œuvres (contre 20 seulement en 2009) ont été en compétition au PLAC.

Au-delà de ces activités, le REN-LAC voudrait aller plus loin en saisissant la Justice sur des cas suspects de corruption.

► **Les activités pour l'ancrage du REN-LAC comme structure de référence en matière de lutte anticorruption**

Après une douzaine d'années d'existence, le REN-LAC a réussi à se positionner comme un acteur incontournable dans la lutte anticorruption au Burkina Faso. Grâce à son dynamisme, il est aujourd'hui reconnu comme une structure de référence dans son domaine d'action.

Mais le réseau est conscient que le succès dans son action dépend à la fois de sa capacité à mobiliser d'autres acteurs intervenant dans la lutte contre la corruption et de son ancrage dans le paysage institutionnel.

Sur le plan de la mobilisation des autres acteurs, l'on peut retenir la rencontre de partage d'expériences et d'échanges d'informations avec les autres structures de lutte anticorruption du Burkina Faso, en juin 2010. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique 2008-2012, notamment de l'axe III consacré aux «*actions de plaidoyer et de lobbying en vue d'influencer les politiques*». La rencontre a regroupé les structures suivantes : Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), l'Autorité

supérieure de contrôle d'Etat (ASCE), le Centre d'Information, de formation et d'études sur le budget (CIFOEB), l'Organisation pour le renforcement des capacités de développement (ORCADE), le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD), le Réseau des parlementaires contre la corruption ("Burkinki"), la Coalition nationale contre la vie chère, la corruption, l'impunité et pour les libertés (CCVC), la Coordination nationale de lutte contre la fraude (CNLF). En plus du partage d'expériences, la rencontre avait pour objectifs de permettre aux structures de lutte anticorruption de poser les bases d'une collaboration et d'instituer un cadre d'échanges en vue d'une synergie d'action.

En ce qui concerne son ancrage institutionnel, le REN-LAC a tenu en 2010 sa 10ème assemblée générale qui lui a permis de faire le bilan de son action, d'identifier ses points de faiblesses et surtout les leviers sur lesquels il peut s'appuyer pour maintenir le cap et confirmer davantage son leadership dans la lutte contre la corruption au Burkina Faso. Au terme de cette assemblée générale, le Secrétariat exécutif a été renouvelé, reconduisant le secrétaire exécutif sortant à la tête de l'organisation.

Dans le sens du renforcement de ses capacités à conduire la réalisation de son plan d'action, le REN-LAC a organisé des formations de son équipe aux techniques de plaidoyer et de lobbying.

Enfin, après la région du Nord (Ouahigouya), le Réseau a procédé à la mise en place des comités régionaux de lutte anticorruption (CRAC) dans les régions du Centre Ouest (Koudougou) et des Hauts Bassins (Bobo-Dioulasso). La mise en place des CRAC obéit à la volonté du REN-LAC de mieux formaliser les activités de lutte anticorruption dans les régions. Ces CRAC permettront au REN-LAC de capitaliser leurs expériences en vue de leur extension à d'autres régions du pays à l'issue du plan stratégique en 2012. Les CRAC sont dotés de moyens financiers et matériels modestes mais indispensables pour conduire les activités prévues par les quatre axes d'activités du plan stratégique 2008-2012 du REN-LAC.

Au plan international, le REN-LAC a participé à plusieurs rencontres. On retiendra, entre autres, la 14ème conférence internationale contre la corruption (IACC) tenue en novembre 2010 à Bangkok en Thaïlande. Cette conférence a réuni près de 1500 participants venant de plusieurs pays. Ce forum international qui avait pour thème "Restaurer la confiance : Action mondiale pour la transparence" a permis aux participants de partager leurs expériences et de s'inspirer des bonnes pratiques en vue de renforcer leurs actions dans leurs pays respectifs.

Du 22 novembre au 3 décembre 2010, le Réseau a également participé à un stage de formation sur la Lutte contre la corruption à Copenhague (Danemark). Ce stage a regroupé une vingtaine de participants de 4 pays d'Afrique de l'Ouest francophone (Bénin, Burkina Faso, Mali et Niger).

Les activités conduites en 2010 ont permis au Réseau de réaffirmer son rôle et son engagement dans la lutte anticorruption. Cela lui a valu la reconnaissance des acteurs nationaux et au-delà des frontières du Burkina. Le défi est désormais de renforcer ses actions de plaidoyer et de lobbying en vue de susciter un engagement citoyen plus fort et capable d'influencer les politiques.

b) Les médias

De plus en plus, la presse, surtout écrite, joue un rôle déterminant dans la lutte contre la corruption. Grâce à la couverture et aux commentaires sur certains événements notamment ceux organisés par le REN-LAC, les remises des rapports des structures de contrôle de l'Etat, ainsi qu'aux émissions de débats radiophoniques et télévisés, la presse nationale participe activement à la lutte contre la corruption. En outre, l'investigation journalistique commence à se généraliser. Il est vrai que, pour le moment, seuls quelques périodiques (L'indépendant, L'Évènement, Le Reporter) tentent de se spécialiser dans ce domaine et s'illustrent par des révélations sur des cas de mauvaise gestion des affaires de la cité. Toutefois, les quotidiens et les autres périodiques ne sont pas en reste. Il en est de même pour certains médias audiovisuels privés qui offrent des espaces d'interpellations, notamment à travers des émissions interactives qui donnent la parole aux citoyens pour dénoncer certaines pratiques corruptrices ou de mauvaise gestion des affaires publiques.

Grâce au travail de la presse qui se positionne en sentinelle sur la gestion des affaires publiques, les agents publics se méfient de plus en plus des pratiques corruptrices. Mais, l'impunité systémique contribue à encourager d'autres qui, assurés de bonnes protections, ne craignent pas d'être dénoncés. Pour autant, la presse tente tant bien que mal de jouer son rôle à travers des dossiers et des enquêtes dont certains ont fait couler beaucoup d'encre et de salive en 2010. Certains dossiers sur des cas concrets de contournement des règles et de pratiques corruptrices ont fait des scandales au niveau national. Sont de ces dossiers à forte odeur de corruption :

- l'affaire Banque commerciale du Burkina (BCB) - Mégamonde⁸ : un " deal mafieux " de près de 13 milliards de FCFA dont un milliard dû aux impôts par le Groupe Mégamonde ;
- l'affaire de l'ex Directeur général de la Banque agricole et commerciale du Burkina⁹ ;
- le marché à problème pour la construction de la route sortie ouest de Ouagadougou vers Bobo-Dioulasso attribué à l'entreprise SACBA/TP, de la belle-mère du frère cadet du président du Faso appelée «belle-mère nationale»¹⁰.

Les deux premières affaires révélées par la presse n'ont cependant pas été suivies de procès qui auraient permis de faire toute la lumière sur les fortes suspicions de corruption et de détournement de deniers publics. Pourtant, ces affaires cumulent à elles seules un manque à gagner de plus de 20 milliards de nos francs à des établissements financiers à capitaux majoritairement (ou en partie) publics. Au-delà de ces affaires, les medias ont révélé plusieurs autres cas qui, jusque-là n'ont pas eu de suite du côté de la Justice.

Cependant, au regard des difficultés en matière de journalisme d'investigation dans un pays où la culture de la rétention de l'information est encore tenace, la fréquence de production des articles de qualité n'est pas très élevée quand bien même les journalistes fournissent suffisamment d'efforts. A cela s'ajoutent l'insuffisance des moyens et les risques que courent les journalistes dans la pratique de ce genre journalistique.

8 Voir Le Reporter N°37, 38, 39, 40, 58. Cette affaire met en lumière un partenariat entre la banque et son partenaire, le groupe Mégamonde pour un crédit documentaire qui a viré en une supercherie où le client a réussi, avec des complicités internes à la BCB, à cumuler une créance colossale de 9 milliards de FCFA. Certains agents de la banque dont le directeur général adjoint, ont été inculpés pour abus de confiance. L'affaire est toujours pendante en Justice. Cette affaire a aussi révélé que le groupe Mégamonde est coutumier des engagements non respectés avec les banques.

9 Voir l'Évènement du 4 mai 2010. Cette affaire a commencé par la publication d'une longue lettre adressée au premier ministre signée d'un " groupe d'agents " de la BACB, dénonçant des détournements de fonds, des surfacturations et autres malversations estimés à plusieurs milliards de francs CFA. La banque a finalement été rachetée par un autre groupe et son DG nommé ministre.

10 Longue de 7 Km, la construction de cette route était initialement évaluée à 13 milliards de FCFA, montant auquel sont venus s'ajouter d'autres avenants. La réalisation des travaux laisse planer des doutes sur les compétences techniques de l'entreprise.

c) Quand l'Eglise catholique apporte une caution morale à la lutte anticorruption

La lutte contre la corruption mobilise de plus en plus des acteurs. En 2010, c'est l'église catholique qui s'est illustrée par des initiatives salutaires dans ce sens. D'abord en janvier 2010, l'organisation catholique "Evangile pour tous" (EPT) a organisé une rencontre pour interpeller la conscience du chrétien face au phénomène de la corruption, sous le patronage de l'archevêque de Ouagadougou. Au cours de cette conférence, l'EPT a appelé à une prise de conscience face à cette corruption. *"Lorsque l'autorité spirituelle se met à s'inquiéter de l'évolution d'un fait social et appelle ses ouailles à la "conversion" individuelle et collective, c'est qu'il y a péril en la demeure des enfants de Dieu. Ce fléau, qui "nie et détruit les bases de la réalisation du bien commun", qui a "tendance à former des structures occultes du pouvoir", qui est "une perversion du juste rapport entre bien individuel et bien commun", ce fléau s'appelle : corruption (...)* Des causes de la corruption à ses conséquences en passant par ses manifestations, dont l'une des plus subtiles est la *"violence institutionnalisée", comme l'atteste Ouaga 2000, "volonté de fracture sociale entre le riche, qui a droit au bien-être, et le pauvre, que l'on entretient avec le minimum", l'abbé Isidore, ainsi qu'on l'appelle, a fait montre d'une maîtrise de son sujet*¹¹ ;

En plus de cette conférence publique, l'Eglise catholique a multiplié les appels au refus de la corruption à différentes occasions (prières, déclarations publiques, etc.). Le 15 octobre 2010, dans sa déclaration à l'occasion du cinquantième de l'indépendance du Burkina Faso, la hiérarchie de l'Eglise s'est clairement prononcée sur la situation alarmante de la corruption au Burkina Faso : *«S'agissant de la corruption, une des menaces pour notre nation, malgré les efforts qui sont faits ces dernières années par l'adoption de mesures réglementaires et institutionnelles, du chemin reste à parcourir. Des études entreprises par l'Etat lui-même et certaines organisations de la société civile ont mis à jour l'ampleur et la gravité du phénomène dans tous les secteurs de la vie. Et le plus inquiétant est la tendance à sa banalisation et le manque de sanctions exemplaires»*¹².

¹¹Cf. Compte rendu de la rencontre par Alain Saint Robespierre, l'Observateur Paalga

¹²Cf. déclarations des évêques du Burkina, op.cit

Comme causes de ce fléau, les leaders religieux soulignent entre autres :

- *la subordination du pouvoir judiciaire au pouvoir exécutif nuisant à l'indépendance de la Justice, clé de voûte de toute démocratie ;*
- *le développement d'une culture d'impunité, source de la rupture de confiance entre les gouvernés et les gouvernants (les valeurs traditionnelles d'intégrité et de dignité s'érodent dangereusement) ;*
- *le poids trop important de l'argent dans les compétitions électorales, la corruption électorale et la propension de la classe politique burkinabé à avilir le jeu politique par un militantisme par trop intéressé.*

Cet engagement de l'Eglise apporte une caution morale à la lutte contre le phénomène de la corruption. Il conforte les acteurs dans leur combat en ce qu'il confirme l'urgence d'une prise de conscience citoyenne pour influencer les politiques en matière de lutte contre la corruption.

Comme on peut le constater, face à la gangrène du fléau de la corruption qui continue à ronger le tissu socioéconomique national, divers acteurs se mobilisent. Cependant, leurs actions restent limitées du fait de l'impunité quasi systémique.

2.2.2 L'impact des initiatives étatiques et non étatiques sur la lutte anticorruption en 2010

La lutte contre la corruption est avant tout, un engagement pour l'équité et la transparence dans la gestion des affaires publiques. Cet engagement doit se traduire à la fois par la prise de mesures concrètes et la mise en place de dispositifs efficaces alliant la reddition des comptes à la sanction des fautes de gestion. Or, le gouvernement burkinabé semble se complaire dans la prise de mesures sans se soucier de leur application réelle par les acteurs en charge de la gestion des affaires publiques. En effet, du point de vue des textes et du dispositif, le Burkina Faso s'est doté d'une architecture institutionnelle assez complète pour traquer la corruption. Mais les textes et le dispositif ne suffisent pas. En 2010, le gouvernement a poursuivi le renforcement des dispositifs et des textes. Le Burkina Faso, pays pauvre très endetté, souffre moins de ses richesses limitées que de la mauvaise gestion (l'affairisme, la corruption, les détournements de deniers publics) par une petite minorité qui s'est accaparé de la majorité des richesses du pays qu'elle gère sans se préoccuper de l'orthodoxie en la matière. Cette situation repose sur un système politique de jouissance et de réjouissance, de coteries et de réseaux familiaux et d'alliances.

2.2.2.1 Une action publique peu efficace face à une corruption de plus en plus rampante

Le constat est de plus en plus établi que l'engagement des premiers responsables toujours réaffirmé dans les discours et autres déclarations publiques n'est pas toujours suivi, dans les faits, de prise de mesures concrètes. En matière de lutte anticorruption au Burkina Faso, l'année 2010 a été marquée par deux faits majeurs qui confirment cette absence de volonté politique à réduire le fléau. Il s'agit des rapports de la Banque mondiale sur la corruption discrète et le classement mondial de Transparency international sur l'indicateur de perception de la corruption dans le monde. Ces deux rapports indiquent clairement que la corruption s'enracine dans presque tous les secteurs de la vie socioéconomique et politique du Burkina.

En effet, dans le rapport 2007 de Transparency international, le Burkina était classé dans une situation de corruption endémique. En 2008 et en 2009, il a réalisé des progrès améliorant son classement, pour ensuite retomber dans une perspective inquiétante.

Selon le rapport de la Banque mondiale sur la corruption discrète, 86,96% des entreprises burkinabè ont dû verser de l'argent de façon informelle à des fonctionnaires pour obtenir un marché public tandis que 80,77% d'entre elles ont dû faire des cadeaux pour en obtenir.

Ensuite, ce rapport sur la corruption élargit l'analyse à des pratiques des agents publics, notamment l'absentéisme dans les services et le contournement délibéré de règlements à des fins personnelles. Les personnels concernés sont, entre autres, des enseignants, des médecins, des inspecteurs et autres représentants de l'État aux avant-postes de la fourniture de services publics. Il ressort que ces agents publics utilisent une partie de leur temps de travail à des prestations privées.

En ce qui concerne le classement 2010 de Transparency international, le Burkina a reculé de 10 places par rapport au classement de 2008 (80ème place sur 180 pays), 79ème sur 180 pays en 2009, passant au 98ème rang sur 178 pays. Cette position du Burkina dans ce classement confirme que le discours politique est aux antipodes des réalités telles qu'elles s'expriment sur le terrain. En effet, la période de collectes des informations (janvier 2009 à septembre 2010) a été marquée par plusieurs affaires de

corruption dont le scandale des villas de la CNSS¹³ révélée par le Bimensuel Le Reporter dans son édition N°19 de janvier 2009. C'est en fait le Rapport de la Cour des comptes 2008 qui a débusqué ce scandale mais elle a pris le soin de ne pas publier les noms des personnalités concernées dans son rapport. Ensuite, sont publiés, au cours de la même période, deux rapports de l'ASCE.

Le Rapport 2009 de l'ASCE remis le 15 juin 2010 au président du Faso confirme l'ancre de la corruption au Burkina Faso. Des contrôles effectués par l'ASCE dans des services publics de l'Etat et des collectivités territoriales, il ressort diverses malversations et détournement de deniers publics dont les montants compromis cumulés s'élèvent à deux milliards trois cent vingt un millions six cent soixante six mille six cent neuf (2 321 666 609) FCFA (voir Annexe II). Ces différents rapports et faits dénoncés montrent à souhait la laideur de la réalité concrète de la gouvernance quotidienne. Certes, en 2010, l'Etat et ses institutions n'ont pas manqué d'initiatives, mais celles-ci demeurent encore timides au regard de l'ampleur du fléau. Comme le poisson pourrit par la tête, certains agents publics suspectés d'enrichissements illicites invoquent le fait que même au sommet de l'Etat, les mauvais exemples sont connus de tous sans que des mesures concrètes ne soient prises.

Ce qui fait dire au REN-LAC *«qu'au Burkina Faso, c'est la volonté politique qui manque le plus. »* La conséquence de ce manque de volonté politique, c'est que *" les privilégiés s'enrichissent et les simples citoyens s'appauvrissent. Les taux de corruption pratiquée dans l'économie sont répercutés sur les prix et c'est l'économie du pays qui supporte les surpris injustifiés, la différence étant empochée par des fonctionnaires ou des hommes politiques qui auront abusé de leur pouvoir pour servir leurs intérêts privés. En outre, pendant que les privilégiés s'enrichissent, les simples citoyens s'appauvrissent, soit parce qu'ils sont rackettés et sont obligés de payer des services généralement gratuits, soit parce qu'ils paient le surcoût dû à la corruption par l'augmentation*

¹³De hautes personnalités de l'Etat dont l'ancien Premier ministre Paramanga Ernest Yonli, l'ancien ministre de la justice, Boureima Badini et l'actuel ministre de la Culture Filipe Sawadogo, ont acquis des villas de la Caisse nationale à crédit et n'ont pas respecté leurs engagements contractuels. Pire, certains ont acquis ces villas en violation de l'article 73 de la Constitution qui interdit à tout membre du gouvernement en fonction de participer à des ventes à crédit des biens de l'Etat et des structures relevant de son contrôle.

des prix ou par l'augmentation des impôts que l'Etat sera obligé, tôt ou tard, de décider. Toutes ces pratiques, même limitées au seul domaine économique sont anti-développement»¹⁴.

Finalement, les actions menées par le gouvernement ressemblent plus à un saupoudrage pour donner l'impression d'agir, tout en cultivant réellement l'impunité et l'émergence d'une classe d'intouchables qui, sûrs des bonnes protections politiques ou mafieuses, se permettent tout. Pire, le gouvernement prend chaque fois des engagements de mettre en œuvre les recommandations des structures de contrôle contenues dans les rapports qui continuent de dormir dans les tiroirs où ils ont rejoint d'autres plus anciens. Quand le gouvernement se décide à réagir, c'est pour punir des petits agents indécents, auteurs de peccadilles pour arrondir leurs fins de mois (infirmiers et instituteurs dealers de médicaments ou de livres, agents de la solde, etc.)

2.2.2.2 Des initiatives non étatiques qui butent sur l'impunité, la crise des valeurs et de la citoyenneté

Tous les acteurs sont unanimes sur l'ancrage de la corruption au Burkina Faso au point qu'elle est devenue une menace pour le progrès économique et social. Elle élargit le fossé entre les privilégiés et les exclus de la société et provoque des iniquités dans l'accès aux services sociaux de base. Comme l'ont relevé les archevêques et évêques du Burkina, *«notre pays est confronté à de nombreux défis dont les plus importants à nos yeux sont : la perte des valeurs, les injustices, les inégalités sociales, la corruption, les détournements et l'impunité. (...) Aussi bien dans les familles, à l'école, au travail, que dans l'économie et dans la sphère politique, etc., la réussite est jugée incompatible avec les valeurs morales, éthiques, laïques ou religieuses, qu'on a tendance à relativiser, quand elles ne sont pas tout simplement niées. On assiste ainsi à un délitement de la solidarité et du sens du bien commun au profit d'un individualisme prédateur»¹⁵*. Ce diagnostic de l'Eglise correspond à celui des organisations de la société civile et des médias.

¹⁴Message du Secrétaire exécutif du REN-LAC, Blaise Sondo, à l'occasion de la 5e édition des Journées nationales de refus de la corruption, en décembre 2010.

¹⁵Déclaration des archevêques et évêques à l'occasion du Cinquantenaire de l'indépendance, op.cit.

Par ailleurs, ces constats montrent aussi les limites de l'action des organisations de la société civile et des médias. Ceux-ci ne sont pas forcément exempts de critique. Ils évoluent dans un contexte général marqué par une culture de l'impunité au plan institutionnel, une crise des valeurs éthiques et morales et une paupérisation grandissante des populations qui plombent les efforts des couches marginalisées à satisfaire leurs besoins vitaux grâce à un travail décent et honnête. Dans un tel contexte, la lutte contre la corruption devient plus difficile en ce sens que celle-ci est perçue par bien des acteurs comme la seule alternative à la misère économique et sociale. Des fois, elle est utilisée comme appât pour piéger les citoyens qui refusent de se compromettre. D'autant plus que le sentiment général d'impunité a fini par convaincre bien des acteurs, et pas des moindres, que le refus de la corruption comporte plus de risques que sa pratique. Combien sont-ils aujourd'hui, les Burkinabè qui ont cultivé le réflexe de payer un agent public pour ses prestations de services ? Combien sont-ils aussi ceux qui n'hésitent pas à exiger un paiement pour faire le travail pour lequel ils ont été recrutés ? L'Etat n'est le champ de personne, soutiennent certains agents publics. Pour ceux-ci, le bien public n'est la propriété de personne. Chaque fois que l'opportunité se présente d'en profiter, ils s'en donnent à cœur joie.

A ce contexte général s'ajoutent les dysfonctionnements des institutions qui ne permettent pas de valoriser les initiatives citoyennes et d'en tenir compte dans la régulation de la gestion des affaires publiques. Par exemple, les rapports du REN-LAC et les productions des médias devraient interpeller la Justice et le Parlement. Cependant, tout se passe comme si les autorités s'étaient jurées de faire en sorte que le travail abattu par les médias et les OSC n'influencent pas les pratiques et les actions des institutions et des pouvoirs publics.

Enfin, l'absence de contre-pouvoirs solides rend davantage compliqué le travail des OSC et des médias. Pour que leurs efforts puissent influencer les pratiques et les cultures institutionnelles, il faut qu'ils soient soutenus par des contre-pouvoirs capables de peser dans les décisions des gouvernants. C'est pourquoi, l'une des urgences pour les acteurs non étatiques engagés dans la lutte anticorruption est de travailler à l'émergence de cadres de synergie entre plusieurs catégories d'acteurs pouvant constituer une force de propositions et d'actions d'interpellation. Cette force de proposition pourrait susciter le nécessaire éveil des consciences sociales grâce à des actions d'informations, de sensibilisation et de mobilisation citoyenne pour la défense de l'intérêt général.

2.2.2.3 La construction d'un Burkina émergent passe nécessairement par une lutte anticorruption efficace et acharnée

Dans son message à l'occasion de la journée de lutte anticorruption, le Secrétaire exécutif du REN-LAC a dépeint un tableau assez complet de l'impact de la corruption sur le développement du Burkina Faso. *«Le Burkina, selon la nomenclature internationale consacrée, est un pays pauvre très endetté auquel diverses thérapies ont été administrées en vue de booster son développement»* a-t-il souligné. Parmi les thérapies appliquées au Burkina Faso au cours de ces 20 dernières années, il a noté le programme d'ajustement structurel des années 1990, le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) depuis 1995 et maintenant la Stratégie de croissance accélérée pour le développement durable (SCADD). Pour l'application de ces thérapies, il a été élaboré et mis en œuvre des plans pluriannuels de développement sectoriel tels que le Plan national de développement de la santé (PNDS), le Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB), le Programme national de gestion des terroirs (PNGT), et divers programmes d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales, etc. Jusque-là, ces différents plans et programmes ont permis d'obtenir des résultats quantitatifs. Malheureusement, ces résultats quantitatifs ont été réalisés *«aux dépens de la qualité : des taux élevés de scolarisation et de rétention des élèves dans le système scolaire sont annoncés, occultant le fait que les taux similaires auraient pu être obtenus avec les programmes antérieurs au PDDEB si l'on avait appliqué à leurs résultats scolaires, les méthodes statistiques du PDDEB. De même, malgré le nombre plus important d'infrastructures sanitaires construites sous le PNDS, diminuant ainsi le rayon d'accès des populations auxdites infrastructures, l'appauvrissement de la qualité des prestations est allé crescendo, obligeant les populations à utiliser du pis-aller comme les soins à domicile incontrôlés, les médicaments de la rue, les médecines parallèles prestées par des aventuriers, etc.*

Et d'ajouter *«même dans le domaine très contrôlé et surveillé par la communauté internationale comme les Objectifs du millénaire pour le développement, le PNUD est obligé de faire le constat que le Burkina ne pourra pas les atteindre en 2015. La corruption généralisée par suite de l'impunité de ses auteurs explique en grande partie les bases du sous-développement du pays. En effet, des investissements mal adaptés, parce que réalisés du fait de la corruption des décideurs, sont voués à être repris, et donc sources de dépenses supplémentaires et de gaspillages (cf. les avenants multiples). Les mauvais contrôles de l'exécution des investissements par des contrôleurs corrompus*

entraînent également des reprises de travaux, sources de coûts supplémentaires pour l'Etat, c'est-à-dire le contribuable. Nombreux biens et services sont surfacturés par suite des pratiques non concurrentielles telles que les marchés de gré-à-gré ou sans appel d'offres, mobilisant toujours plus d'argent (à l'Etat) pour obtenir une même quantité de biens et de services. Enfin, l'esprit d'entreprise est émoussé, l'opérateur économique burkinabè étant valorisé non par sa compétence et sa capacité technique, mais plutôt selon l'importance des pots-de-vin qu'il peut verser ou selon son appartenance à la sphère du pouvoir».

Cette analyse est partagée par bien des acteurs notamment les leaders religieux (église catholique). En effet, dans la déclaration des évêques ci-dessus citée, les prélats interpellent les pouvoirs publics en ces termes : *«Au regard des conséquences de la corruption sur la qualité de la vie des populations et sur le développement économique et social en général, un accent particulier doit être mis sur l'éradication de ce phénomène au niveau des services sociaux de base qui sont fréquentés par les populations et également des infrastructures à usage public comme les routes et les immeubles».*

C'est dans le même sens qu'abonde le Secrétaire général des Nations unies dans son message à l'occasion de la commémoration de la journée mondiale de lutte anticorruption en 2009. *«Les deniers publics dérobés par esprit de lucre sont autant de ressources en moins pour la construction d'écoles, d'hôpitaux, de routes et d'installations de traitement des eaux. Quant au détournement de l'aide extérieure, pour alimenter des comptes bancaires privés, il sonne le glas de grands projets d'infrastructures. La corruption permet que des médicaments contrefaits ou de mauvaise qualité soient écoulés sur le marché et que des déchets dangereux soient déversés dans des décharges et océans, et les personnes les plus vulnérables sont celles qui en pâtissent le plus».*

Le Burkina Faso dont les ressources financières sont essentiellement constituées d'aides et d'emprunts doit résolument s'engager dans la lutte contre ces pratiques corruptrices qui détruisent les bases de son envol économique. De ce point de vue, il apparaît important d'interpeller le Président du Faso et le gouvernement sur la nécessité de faire de la lutte anticorruption, la base de la réalisation du programme quinquennal qui a été

proposé aux Burkinabè lors de l'élection présidentielle de novembre 2010. Il faut donc aller au-delà des discours, des mesures réglementaires et institutionnelles sans incidence significative sur la corruption. En cela, les plus hautes autorités doivent donner le bon exemple. Il faut sortir de la logique des réseaux (de famille, d'amitié, des alliances et des affinités), des promotions complaisantes, du déni systématique de droit, de l'impunité. Cette logique produit des îlots de prospérité constitués des hommes et des femmes ayant les bonnes cartes et les bonnes protections tout en fabricant des exclus sociaux que la république condamne à la débrouillardise, à des stratégies de survie. C'est la tendance actuelle de l'évolution de notre société.

Il est urgent d'en sortir. Cela doit se traduire concrètement par l'application des principes de rédevabilité, de transparence et d'équité dans l'accès aux services publics de base. Cela implique aussi le rétablissement de la confiance entre gouvernants et gouvernés à travers la mise en place de mécanismes de participation et de contrôle citoyen de l'action publique. Bref, il faut redonner à l'action publique toute sa légitimité et son efficacité, sans lesquelles, il est vain d'espérer bâtir un Burkina " émergent ".

En somme, la lutte anticorruption est avant tout une quête de justice sociale. Elle doit être soutenue par une volonté politique et un engagement citoyen à tous les niveaux de la société. Comme le soutiennent les prélats burkinabè *« si tous les citoyens sont égaux devant la loi, l'Etat doit pouvoir reconnaître les mérites de l'honnête citoyen et le récompenser. A contrario, il doit également sanctionner les fautes des citoyens corrompus. Le sentiment généralement répandu qu'il existe une justice des pauvres et une justice des riches doit être énergiquement combattu par une application correcte et rigoureuse de la loi. L'appartenance à un parti politique, la capacité financière ou l'occupation de hautes fonctions publiques ne devraient pas interférer dans l'application de la loi »*. C'est dire que là où l'impunité s'érige en règle de gouvernance, la corruption bénéficie d'un terrain fertile pour gangrener le tissu socioéconomique jusque dans ses fondements. Dans un tel contexte, la quête d'un mieux-être pour tous devient un vain mot, un vœu pieux. Malheureusement, le Burkinabé subit de plein fouet une culture d'impunité des pratiques corruptrices du fait de l'inaction de l'appareil judiciaire qui lui-même fait l'objet

d'accusation de corruption. Pire, presque toutes les institutions républicaines censées réguler et veiller à la conformité des actes de gestion du bien commun avec les normes légales, éthiques et morales semblent être mises sous coupe réglée, contribuant ainsi à les discréditer et à éroser la confiance des citoyens en elles.

Après sa réélection en novembre 2010, le Président du Faso a promis de bâtir avec l'ensemble des Burkinabè un Burkina émergent à l'horizon 2015. Comme l'a écrit le Journal Le Reporter « *faire du Burkina Faso un pays émergent doit être l'affaire de tous les fils et filles de ce pays. Si Blaise Compaoré veut que l'on bâtisse ensemble un Burkina émergent, il doit commencer par balayer la maison et surtout devant sa porte et alentours. Il doit créer les conditions d'une réhabilitation des institutions et du service public, d'une saine émulation des initiatives et des dynamiques citoyennes. Il faut que l'administration publique et ses animateurs retrouvent le sens des valeurs, des principes moraux, de la dignité* ». La lutte contre la corruption devrait donc occuper une place de choix dans les politiques publiques au cours de ce quinquennat. Autrement, la promesse d'un Burkina émergent risque d'accoucher d'une société d'injustices sociales vouée au sous-développement et à l'instabilité.

De leur côté, les acteurs non étatiques doivent redoubler d'efforts pour construire une opinion publique forte et capable d'imposer aux pouvoirs le respect des normes et principes de bonne gouvernance. En d'autres termes, la lutte anticorruption doit aussi s'appuyer sur un changement des rapports de forces en faveur des citoyens, l'émergence de contre-pouvoirs solides. C'est pourquoi, le REN-LAC continuera à s'investir dans l'information, la sensibilisation et la formation citoyenne en vue de contribuer à l'éveil des consciences sociales. Il travaillera également à l'émergence de cadres de convergence et de synergie d'actions entre tous les acteurs engagés dans la lutte anticorruption.

2.3. Recommandations

Comme relevé plus haut, la corruption est un obstacle au développement économique et social. Conscient de cette menace pour le devenir de la société dans son ensemble et les risques de fracture sociale qu'elle porte, le REN-LAC ne cesse, depuis plus d'une décennie, de faire des recommandations à l'adresse de l'ensemble des acteurs, notamment des dirigeants. Pourtant toutefois, bien des recommandations sont restées sans suite. Aussi, le présent rapport se propose-t-il de réactualiser celles qui sont encore d'actualité, dans l'espoir que pour une fois, les acteurs, notamment les pouvoirs publics, en tiendront compte.

2.3.1 Recommandation aux acteurs étatiques

Le succès de la lutte anticorruption repose fondamentalement sur un engagement politique au plus haut niveau de l'Etat. C'est, avant tout, la traduction dans les faits d'un engagement et d'une volonté politique de créer les conditions d'une gestion efficiente et équitable des ressources publiques. Pour ce faire, nous recommandons aux gouvernants :

- l'engagement ferme et pratique à fonder l'exercice du pouvoir politique sur l'esprit de service alliant compétence et efficacité pour rendre transparente et propre l'administration publique ;
- l'instauration d'une culture de rédevabilité (reddition des comptes ; clarification et application effective des dispositions du principe de déclaration de biens en intégrant la publication et la régularité de la vérification des contenus de ces déclarations avant et après l'accès à une haute fonction de l'Etat, etc.) et de transparence à tous les niveaux de la gestion des deniers publics ;
- la lutte contre le recours à des pratiques déloyales (délits d'initiés, détournements, "clientélisme", usage de procédés équivoques et illicites) lors des passations de marchés publics ou pendant des campagnes électorales ;
- la mise en œuvre effective des recommandations des structures de contrôle de l'Etat ;

- la relecture consensuelle (en prenant en compte les différents acteurs engagés) du document de politique nationale de lutte contre la corruption pour renforcer les dispositifs législatifs et réglementaires en vue de mettre fin à l'impunité des pratiques corruptrices, de relever les peines et de déterminer de nouvelles infractions ;
- l'application et la publication de sanctions exemplaires des cas de pratiques corruptrices avérées ;
- le renforcement des dispositifs de contrôles et d'inspections des services publics sur toute l'étendue du territoire national y compris les services municipaux ;
- la reconnaissance des efforts et l'appui aux organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre la corruption pour renforcer leurs capacités d'initiatives et d'interpellation ;
- l'accès aux informations et la protection des journalistes en vue de garantir leur sécurité dans l'exercice de leur métier ;
- la formation civique et citoyenne des populations en vue de susciter la participation, le contrôle et une veille citoyenne sur la production et de la fourniture des services publics ;
- la vulgarisation des mesures anticorruptions prises en cours d'année.

2.3.2 Recommandations aux acteurs non étatiques

La lutte contre la corruption étant un enjeu de gouvernance, l'engagement des acteurs non étatiques doit s'inscrire dans une double perspective : d'une part, contribuer à la construction de cadres de dialogue et de synergies entre eux, et d'autre part, œuvrer à l'émergence de consciences citoyennes fortes. Il s'agit de se donner les moyens d'informer, de sensibiliser et mobiliser les populations pour une participation et une veille citoyenne sur la conduite des affaires publiques. Pour ce faire, il est recommandé :

- la mobilisation de tous les acteurs non étatiques dans une dynamique de partenariats pour construire des coalitions fortes et capables d'influencer les politiques publiques et d'amener les décideurs à être à l'écoute des populations ;
- la décentralisation des initiatives des acteurs non étatiques pour prendre en compte le niveau local ;
- l'accompagnement des collectivités territoriales dans la formation et le renforcement des capacités des populations à participer, négocier et contrôler l'action publique

locale ;

- l'identification de groupes stratégiques et de personnes ressources porteuses d'initiatives mobilisatrices et la constitution de groupes de veille citoyenne aussi bien dans les communes qu'au niveau national ;
- l'appui des médias en matière d'investigation journalistique et d'accès aux sources d'informations ;
- l'organisation et l'animation de fora dans les communes, les secteurs et villages en vue d'une large sensibilisation des populations sur la menace de la corruption ;
- l'intensification des activités de formation et de sensibilisation des citoyens sur la nécessité du refus de la corruption.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Compte rendu du Conseil des ministres du 27 janvier 2010, lefaso.net du 28 janvier 2010
- Sidwaya N°6621 du lundi 1er mars 2010
- Ministère de l'Economie et des finances : Mesure de la performance du système de gestion des performances de finances publiques au Burkina Faso ; version finale ; juin 2010.
- Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 29 décembre 2010,
- Les archevêques et évêques du Burkina Faso, Déclaration à l'occasion du cinquantième de l'indépendance et rendue publique, octobre 2010.
- Affaire " BCB - Mégamonde ", Le Reporter N°37, 38, 39, 40, 58
- Affaire Léonce Koné - BACB, L'Evènement du 25 avril au 9 mai 2010
- REN-LAC, Message du Secrétaire exécutif à l'occasion des journées de refus de la corruption, décembre 2010
- Les sites web des quotidiens (l'Observateur Paalga, Le Pays, Sidwaya), des hebdomadaires (Bendré, L'Indépendant) et des bimensuels (L'Evènement, Le Reporter
- Les rapports 2008, 2009 et 2009 du REN-LAC sur l'état de la corruption au Burkina Faso
- REN-LAC, Lois contre corruption : inventaire des dispositions réglementaires et juridiques relatives à la lutte contre la corruption au Burkina Faso, 2002
- Les sites web du REN-LAC
- Le site d'informations en ligne, lefaso.net



ANNEXES

Annexe I: Des pratiques corruptrices dans le paiement de la taxe de résidence

Nous sommes au mois d'avril 2010. Un citoyen de la ville de Ouagadougou que nous nommons A.B. se rend au Service des Impôts Locaux du Centre de la Direction générale des Impôts. L'agent qui reçoit A.B. lui demande les références de la parcelle et sa carte d'identité burkinabè et lui imprime l'avis d'imposition de la taxe de résidence où il lui est demandé de payer une certaine somme. Surpris par un montant aussi élevé, A.B. parcourt la fiche et se rend compte que cette somme correspond au montant de quatre années de sa taxe de résidence. De même, parmi les éléments d'appréciation de son habitation, A.B. constate qu'il est classé au niveau 008, bénéficie d'un abonnement ONEA et utilise un compteur de 10 ampères pour son électricité. Dans la réalité, il bénéficie d'un abonnement ONEA mais l'ampérage de son compteur d'électricité est de 5 au lieu de 10 comme indiqué sur la fiche. Le doublement de son ampérage lui semble suspect. Il décide de ne pas payer la somme et quitte le bâtiment abritant la division fiscale. Il est accosté par un jeune. Ce dernier lui demande combien il peut payer pour qu'il intervienne auprès des agents du service pour revoir à la baisse la somme à payer. A.B. rétorque qu'il n'a pas d'argent avant de demander au jeune : " Mais combien êtes-vous disposé à recevoir pour faire revoir à la baisse le montant à payer ". Le jeune lui demande une somme équivalente à 40% de la somme initiale. Très remonté contre ce dernier qui s'avère être un démarcheur à la solde des agents du service, A.B. s'en va. Une fois à la maison, il raconte sa mésaventure en famille. Attentive au récit de son père, sa fille l'invite à alerter le REN-LAC. Cette dernière venait de lire la bande dessinée Kouka N°9 "Vacances au village natal" produit par le REN-LAC dans lequel le héros Kouka et ses camarades portent à la connaissance du REN-LAC par le biais du téléphone vert : 80 00 11 22 une présomption de corruption dans un marché de construction d'une école. Dans cette bande dessinée, le REN-LAC a procédé après une investigation à une dénonciation publique qui a abouti à la sanction des corrupteurs et des corrompus. Une enquête de vérification

A.B. décide d'informer le REN-LAC qui, aussitôt, dépêche un enquêteur sur le terrain pour vérifier la véracité des faits dénoncés. En compagnie de l'agent d'enquête

du REN-LAC, A.B. accepte la proposition du démarcheur et lui verse la somme demandée afin qu'il puisse intervenir auprès des agents du service. Le démarcheur récupère l'argent et la fiche remise à A.B. quelques instants auparavant puis s'engouffre dans la division fiscale. Il ressort, quelques minutes après, avec une quittance qu'il tend à A.B. Sur cette quittance, c'est l'équivalent de 20% de la somme remise par A.B. qui a été payé. La somme restante équivaut au prix de la corruption. Selon le démarcheur, cet argent est réparti pour 2/3 aux agents du service et le reste pour lui-même. Ni la première, ni la dernière victime

Sur cette quittance, les données sur les éléments d'appréciation de l'habitation de A.B. ont changé. D'abord, celui-ci ne paie plus les taxes des années antérieures. Ensuite, il quitte le niveau 008 pour le niveau 003. Il n'est plus branché au réseau ONEA et l'ampérage de son compteur d'électricité est passé de 10 à 3. C'est à partir de ces éléments que la réduction de la taxe à payer a été faite. A.B. n'est certainement pas la première ni la dernière victime de ce réseau constitué d'agents publics de la division fiscale et de démarcheurs au compte de ces agents observant les faits et gestes de tous les usagers pour leur proposer éventuellement d'intervenir auprès des agents d'impôt une fois que ces derniers taxent les usagers. Ce réseau permet à des contribuables burkinabè de frauder l'impôt en ne versant que des sommes inférieures à celles dont ils sont normalement redevables, et ce, moyennant paiement du prix de la corruption. La dénonciation de A.B. auprès du REN-LAC a permis de mettre à nu l'enrichissement illicite des agents et des démarcheurs dans ce service. Le REN-LAC encourage ces types de dénonciations. La corruption n'est pas une fatalité. La lutte contre ce fléau requiert l'action conjuguée de tous les citoyens honnêtes et chaque citoyen peut apporter sa modeste contribution à l'instar de A.B. en refusant la corruption et en dénonçant les actes de corruption dont il a été témoin ou victime auprès des institutions de lutte étatique ou de la société civile comme le REN-LAC. Le REN-LAC invite le ministre des Finances et du Budget à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour mettre fin aux activités de ce réseau et de sanctionner de façon exemplaire les agents publics auteurs de ces actes de corruption.

Annexe II : Extrait du rapport d'activités 2009 de l'ASCE en 2010

Bilan des activités 2009 : 15 structures ont été contrôlées :

Les malversations constatées dans le rapport 2009 s'élèvent à 433 292 531 Fcfa.

Types de malversations :

- Dépenses non justifiées : 1%
- Détournement de fonds ou manquant de caisse : 16%
- Autres malversations (fraude, double perception de salaires) : 83%.

Quelques révélations :

PDDEB : cumul de salaires perçus (9 678 937Fcfa) par un agent sur le budget national et sur celui du PDDEB.

Centre hospitalier Universitaire pédiatrique Charles de Gaulle : présomption de corruption lors de la passation d'un marché de restauration.

L'ASCE a demandé de mettre fin aux fonctions du DG avec un sus un avertissement, affecter les agents impliqués dans le traitement du dossier, suspendre l'entreprise KADERA de toute participation aux appels d'offres des marchés publics.

Centre hospitalier universitaire Sanou Souro : malversations d'un montant de 62 014 322Fcfa, faux et usage de faux.

Perception de Léo : cumul de fonction de maire et de régisseur : Conséquences : Utilisation illégale des fonds, manque de suivi et de contrôle des quittanciers.

Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) : le contrôle de l'ASCE avait pour but de situer les responsabilités suite à la mission conjointe de l'Inspection générale du Budget et de l'Inspection générale du trésor. Elle a constaté :

- Paiement sur la base de factures proforma,
- Manque de 4 485 00Fcfa de carburant,
- Fractionnement de commande d'un montant de 62 599 452Fcfa,
- Ecart de solde en écriture de 3 035 536Fcfa,
- Loyer supplémentaire de 300 000Fcfa non normalisé par le contrat de bail,
- 4 532 700Fcfa de trop perçus en frais de mission,
- Non justification d'une enveloppe de 2 820 000Fcfa,
- Non justification de 2 450 000fcfa,
- Etc.

L'ASCE a recommandé :

- La nomination d'un contrôleur financier à la CIL,
- L'ancien DAAF de la CIL ne soit plus nommé à une fonction comptable,
- Procéder au recouvrement de la somme de 16 922 700Fcf, a,
- Prendre des sanctions administratives idoines à l'encontre de la présidente et du vice président de la CIL,

ONG Espace International Colin Powell pour la Sahel :

- Détournement de la somme de matériels d'une valeur de 740 232 336 F cfa,
- Perte de recettes douanières de 344 208 036Fcf, a.

L'ASCE a recommandé l'annulation de l'autorisation d'exister de l'ONG.

Mairie de Banfora : existence de charges sérieuses de nature à motiver une inculpation.

Les contrôles spécifiques :

Le contrôle sur l'utilisation des véhicules de l'Etat : Elle a eu lieu à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Fada N'Gourma, Koudougou a permis de faire les constats suivants :

- Persistance de l'utilisation des véhicules de l'Etat,
- Signature des ordres de mission par des personnes non habilités,
- Transport de personnes dont les noms ne figurent pas sur les ordres de mission.

Le contrôle du respect des horaires de travail : le bilan de cette opération qui a eu lieu dans 15 services à Bobo-Dioulasso et 12 à Ouagadougou :

- Non respect des horaires officiels par la grande majorité des agents,
- Délivrance de justificatifs de complaisance.

Exploitations de rapports des inspections techniques

En 2008, l'ASCE a reçu 162 rapports mais n'a pu exploiter que 51. Elle a exploité les 111 rapports restant en 2009 et a décelé des malversations d'un montant de 604 415 517Fcf, a qui se décompose comme suit :

- Détournements de fonds : 77 690 141 cf, a,
- Dépenses non justifiées : 4 775 606 cf, a
- Autres malversations (dépenses non éligibles, manque à gagner) : 521 949 770Fcf, a.

Rapports reçus en 2009 : elle a reçu 275 rapports dont l'exploitation a permis de

décèler des malversations d'un montant de 1 755 727 111Fcfa. Voici les plus spectaculaires :

- Division fiscale de Bogodogo : 200 355 222Fcfa
- Fourniture d'avion à l'IGB : 452 856 467Fcfa
- PRPC : 222 004 824Fcfa,
- CENI : 144 646 223Fcfa,
- ONI : 374 218 525 Fcfa,

Le suivi des recommandations :

Les rapports issus des contrôles de l'ASCE ont fait l'objet de suivi de la mise en œuvre des recommandations. Les rapports des inspections techniques ont fait l'objet de suivi de la mise en œuvre sur place.

Saisines judiciaires

Neuf cas ont été transmis à la justice et serait dans les mains de juges d'instruction.

Ces cas proviennent des dossiers des inspections techniques, les dossiers de l'ex-HACLC et ceux de l'ASCE. Les montants compromis s'élèvent à 2 321 666 609Fcfa.

Annexe III : Grille d'entretien



Sondage 2010 sur l'état de la corruption au Burkina Faso

Grille d'entretien

1.- Identité de l'enquêteur :

1.1 Nom et prénom(s)/N° enquêteur _____

1.2 N° d'identification : / _____ / Heure début enquête : / _____ h/ _____ mn

2.- Identification de l'enquêté

2.1. Région : _____ ; Ville : _____ Site de la rencontre : _____

2.2. Sexe : (inscrire le chiffre dans la case)

Féminin=1 ; Masculin=2

Bonjour / Bonsoir Madame / Monsieur, j'enquête pour le compte du REN-LAC. Pourriez-vous m'accorder un peu de votre précieux temps pour un entretien ?

2.3. Quel âge avez-vous ? (Inscrire l'âge en années révolues)

20-29ans = 1 ; 30-39ans = 2 ; 40-49ans = 3 ; 50-59ans = 4 ; 60ans et += 5 ; ne sais pas = 9.

2.4. Quelle est votre activité principale ? _____

2.5. Catégorie socioéconomique : (inscrire le chiffre dans la case)

Aide familiale/servante/bonne=1 ; Indépendant=2 ; Salarié public/privé=3 ; Employeur = 4 ; Apprentis = 5 ; Chômeur = 6 ; Retraité = 7 ; Occupé au foyer/ménagère = 8 ; Elève/Étudiant = 9 ; Rentier = 10 ; Autres inactif (précisé) : _____ = 11

2.6. Quelle est niveau d'instruction ? (Inscrire le chiffre dans la case)

Non scolarisé = 1 ; Alphabétisé = 2 ; Primaire = 3 ; Premier cycle du secondaire = 4 ; Second cycle du secondaire = 5 ; Premier cycle universitaire = 6 ; Second cycle universitaire = 7 ; Troisième cycle universitaire = 8

3.- Perception de l'ampleur de la corruption en 2010

3.1. Quelle est selon vous l'ampleur des faits et pratiques de corruption en 2010 ? (inscrire le chiffre dans la case)

Très fréquents = 1 ; fréquents = 2 ; inexistant = 3 ; ne sais pas = 9.

3.2. Quelle est selon vous l'évolution de la corruption au Burkina Faso au cours de l'année 2010 comparativement à l'année passée ? (inscrire le chiffre dans la case)

Progression = 1 ; stationnaire = 2 ; régression = 3 ; ne sais pas = 9.

3.3a. Avez-vous été personnellement acteur de faits ou de pratiques de corruption à un moment donné de cette année ? (inscrire le chiffre dans la case)

Non = 0 ; Oui = 1. Si non, aller à 3.4.a.

3.3b. Si oui, décrire l'un de ces faits ou pratiques de corruption (insister pour que ce soit le cas le plus révoltant du point de vue de l'enquêté(e) :

3.3c. Qu'avez-vous payé ou reçu pour ce fait ou cette pratique de corruption ? (si c'est de l'argent, insister pour avoir le montant exact ou approximatif) : (inscrire le chiffre dans la case)

Argent=1 : _____ FCFA ; Nature = 2 ; Autre (préciser) = 9 : _____ ; NA = 99

3.3d. Dans le fait ou la pratique de corruption que vous avez relaté, dites-nous qui a suscité la démarche (inscrire le chiffre dans la case)

Usager = 1 ; Agent de service = 1 ; Intermédiaire = 3 ; NA = 99

3.4a. Avez-vous été personnellement témoin de faits ou de pratiques de corruption à un moment donné de cette année ? (inscrire le chiffre dans la case)

Non = 0 ; Oui = 1. Si non, aller à 3.5.

3.4b. Si oui, décrire l'un de ces faits ou pratiques de corruption (insister pour que ce soit le cas le plus révoltant du point de vue de l'enquêté(e) :

3.4c. Qu'est-ce qui a été payé pour ce fait ou cette pratique de corruption ? (si c'est de l'argent, insister pour avoir le montant exact ou approximatif) : (inscrire le chiffre dans la case)

Argent = 1 : _____ FCFA; Nature = 2 ; Autre (préciser) = 9 : _____ ; NA = 99

3.4d. Dans le fait ou la pratique de corruption dont vous êtes témoin, dites-nous qui a suscité la démarche (inscrire le chiffre dans la case)

Usager = 1 ; Agent de service = 1 ; Intermédiaire=3 ; Ne sais pas=9 ; NA=99

3.5. Supposons que vous devez donner une note aux différents services que vous connaissez. La note va de 10 points à 0 point. Plus le nombre de points que vous donnez au service est élevé, c'est-à-dire proche de 10, moins il y a la corruption dans ce service. Par contre, si le nombre de points que vous donnez au service est bas, c'est-à-dire proche de 0, plus la corruption est fréquemment pratiquée dans ce service.

Il vous est demandé de donner une note à chacun des services que vous connaissez.

Une alternative est de disposer d'une échelle en ruban (ou papier plastifié) colorée (3 couleurs différentes, voir schéma ci-dessous) et de 3 papillons portant chacune des couleurs de l'échelle. Après avoir expliqué l'échelle, on demande à l'enquêté(e) de désigner d'abord le ou les service (s) qu'il connaît, ensuite de choisir le papillon correspondant à sa perception de la corruption liée à ce ou ces service (s) et de le porter sur l'échelle (cette méthode convient aux non scolarisés et peut être utile aux scolarisés) : dans ce cas, cochez la couleur choisie et portez l'échelle correspondante dans la colonne « échelle/ruban »



Tableau de notation des services

Services désignés par l'enquêté(e)	Note sur 10	Echelle / ruban

NB : En cas d'un nombre de services cité supérieur à 6, insérer une feuille supplémentaire en portant le numéro de la grille et celui de la question.

3.6. Il vous est demandé de donner une note à chacune des catégories d'agents que vous connaissez. (Cf. les explications pour la notation données au 3.5)



Tableau de notation des agents des services

Catégories d'agents de l'Etat désignées par l'enquêté(e)	Note sur 10	Echelle / ruban

NB : En cas d'un nombre de services cité supérieur à 6, insérer une feuille supplémentaire en portant le numéro de la grille et celui de la question.

3.7. Il vous est demandé de donner une note à chacune des catégories professionnelles que vous connaissez. (Cf. les explications pour la notation données au 3.5)



Tableau de notation des catégories professionnelles autres que celles de l'Etat

Catégories professionnelles désignées par l'enquêté(e)	Note sur 10	Echelle / ruban

NB : En cas d'un nombre de services cité supérieur à 6, insérer une feuille supplémentaire en portant le numéro de la grille et celui de la question.

3.8. Quelles mesures efficaces, le Gouvernement a-t-il prises en 2010 contre les faits et pratiques de corruption ?

4.- Connaissances et attitudes face aux faits et pratiques de corruption

4.1. Monsieur RATZALOM est un employé du Gouvernement qui lui paie chaque mois un salaire. Monsieur PAMI s'est présenté dans le bureau de RATZALOM pour légaliser les actes de naissance de ses enfants. Monsieur RATZALOM lui dit ceci : « *nous qui sommes dans ce bureau-là, on ne mange pas les papiers hein ! Fais quelque chose-là* ».

Vous considérez la demande de RATZALOM (*lire toutes les réponses et demander à l'enquêté(e) d'en choisir une dont vous inscrirez le numéro dans la case*) :
Inacceptable et condamnable = 1 ; inacceptable mais compréhensible = 2 ; acceptable = 3 ; ne sais pas = 9.

4.2. Monsieur PAMI a sollicité la légalisation des actes de naissance de ses enfants à M RATZALOM. RATZALOM n'a rien demandé cette fois-ci à M PAMI, mais lui donne chaque fois de nouveaux rendez-vous, sous prétexte que son patron n'est pas là pour signer. Trois semaines se sont écoulées et monsieur PAMI est déjà revenu cinq fois voir monsieur RATZALOM, sans avoir été satisfait. Quel(s) conseil(s) donnerez-vous à PAMI? (*lire toutes les réponses et demander à l'enquêté(e) d'en choisir une dont vous inscrirez le numéro dans la case*) :

Toujours patienter = 1 ; faire intervenir des connaissances auprès de M RATZALOM = 2 ; faire intervenir le député de la région auprès de M RATZALOM = 3 ; chercher à rencontrer le patron de M RATZALOM = 4 ; offrir quelque chose à M RATZALOM = 5 ; le dénoncer auprès de qui de droit = 6 ; autres (à préciser) = 7 ; ne sais pas = 9.

4.3 Un motocycliste a « brûlé » un feu de circulation : il est passé alors qu'il devait s'arrêter. Le policier l'arrête et lui demande les papiers de sa mobylette. Après quelques minutes d'explication, le motocycliste reprend les papiers de sa mobylette en échange d'un billet de 1000 francs CFA.

Vous avez observé cette situation. Vous considérez cet acte comme (*lire toutes les réponses et demander à l'enquêté(e) d'en choisir une dont vous inscrirez le numéro dans la case*) :
Inacceptable et condamnable = 1 ; inacceptable mais compréhensible = 2 ; acceptable = 3 ; ne sais pas = 9.

5.- Causes et conséquences de la corruption

5.1. Qu'est-ce qui peut amener les gens comme RATZALOM et l'agent de police à se laisser corrompre ?

5.2. Qu'est-ce qui peut amener les grands patrons, les membres du gouvernement et les députés à se faire corrompre par d'autres personnes ou institutions ?

5.3. Qu'est-ce qui peut amener les gens comme PAMI à corrompre les agents de service ?

5.4. Qu'est-ce qui peut amener les grands commerçants à corrompre des agents de service ou des grands patrons ?

5.5. Quelles sont les conséquences de l'attitude de RATZALOM sur PAMI ?

5.6. Quelles sont les conséquences de la corruption des agents et des grands patrons par les grands commerçants ?

5.7. Comment peut-on combattre la corruption pour la ramener à un faible niveau ?

5.8. Que comptez-vous faire personnellement pour combattre la corruption dans notre pays ?

6.- Varias

6.1a. Avez-vous été informé(s) des actions de lutte contre la corruption en 2010 ? (inscrire le chiffre dans la case)

Non = 0 ; Oui = 1. Si non, aller à 6.2a.

6.1b. Si oui, citez les sources par lesquelles vous avez été informé de ces faits et pratiques de corruption. (Inscrire le chiffre dans la case)

Radio=1 ; Télévision=2 ; Journaux=3 ; Causerie=4 ; Par les paires=5 ; NA=99 ;

Autres (préciser) :.....

6.2a. Avez-vous entendu parler du REN-LAC cette année ? (Inscrire le chiffre dans la case)

Non = 0 ; Oui =1. Si non, aller à 6.3a.

6.2b. Si oui, en quelles circonstances ou à quel sujet ? (inscrire le chiffre dans la case)

Emissions radio/télé = 1 ; Cérémonies de remise des prix = 2 ; Sondage sur l'état de la corruption au BF = 3 ; Séances de sensibilisation/information (théâtres conférences) = 4 ; Rencontre institutionnelles (AG) du REN-LAC = 5 ; Autre circonstance (préciser)= 6 ; AN = 99

6.3a. Avez-vous entendu parler d'autres organisations de lutte anticorruption cette année ? (Inscrire le chiffre dans la case)

Non = 0 ; Oui = 1. Si non, aller à 6.4.

6.3b. Si oui, en quelles circonstances ou à quel sujet ?

6.4. Autres commentaires de votre part ?

Heure de la fin d'entretien: / _____ h _____ mn

Date de l'enquête : / _____ / _____ /2010

Signature de l'enquêteur :

Visa du superviseur